



**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2011**

Présentation du Budget Primitif 2011 du TCO

Les orientations budgétaires 2011 du TCO ont été présentées en séance du Conseil Communautaire du 8 novembre 2010. Les remarques et amendements formulés ont été intégrés dans le cadre du vote du budget primitif 2011 qui vous est présenté aujourd'hui.

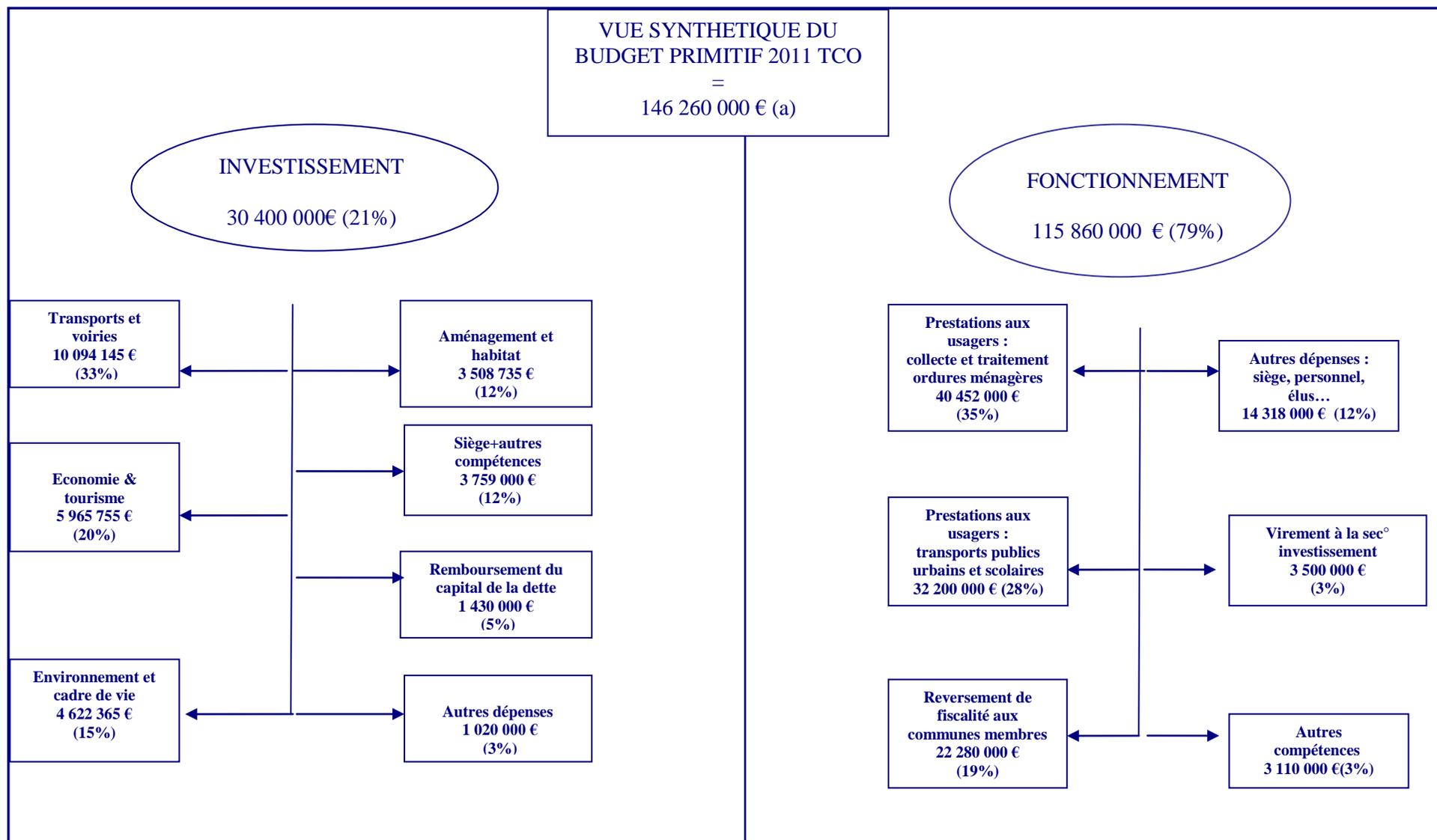
◆ Les grandes orientations pour 2011 et les exercices suivants s'articulent autour des axes suivants :

- Maîtriser au mieux la croissance des charges de fonctionnement, tout en conciliant un service de qualité aux usagers en matière d'environnement et de transport public ;
- Soutenir une politique volontariste à horizon 2013 en matière d'enseignement artistique ;
- Poser les bases d'une politique volontariste de réduction des déchets à la source, avec en parallèle une amélioration sensible du taux de couverture par la TEOM à horizon 2014 (de plus de 70%) ;
- Conserver sur le long terme une capacité d'investissement grâce à une stratégie d'endettement maîtrisée et volontariste ;
- Poursuivre la réalisation des opérations d'investissement projetées dans le cadre du PPI, feuille de route en terme d'investissement jusqu'en 2015, soit une progression attendue en 2011 de 43% des dépenses d'investissement projetées ;
- Aboutir à la conclusion d'un « pacte financier et fiscal » avec les communes membres afin de garantir le financement des projets intercommunaux et communaux sur le territoire de l'OUEST.

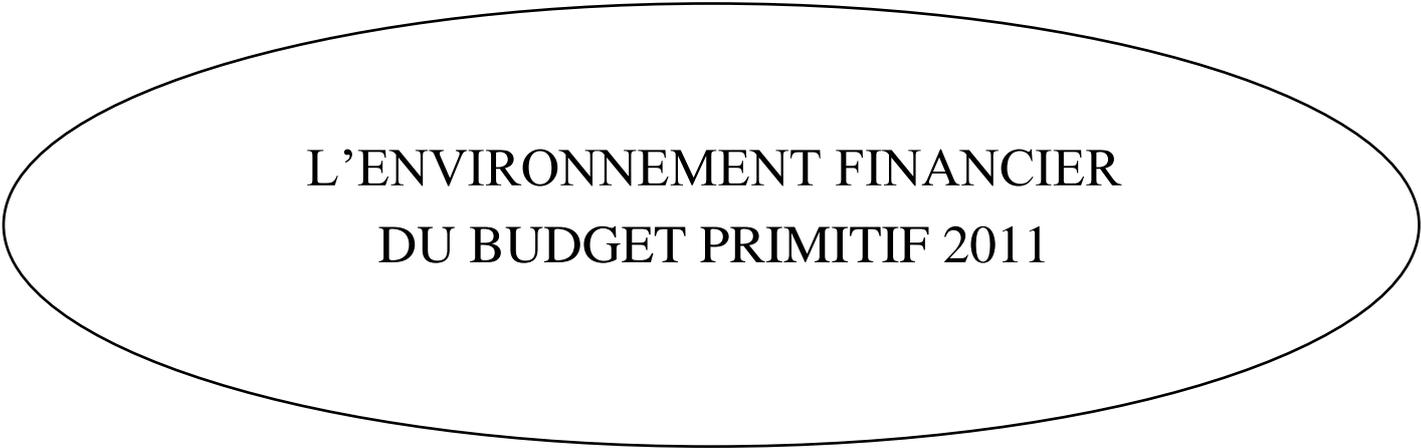
➡ Globalement, le budget primitif 2011 s'élève à 146 260 000 €, soit + 7% par rapport au budget primitif 2010, équilibré en recettes et dépenses et se répartit comme suit :

- **Budget de fonctionnement : 115 860 000 €**
- **Budget d'investissement : 30 400 000 €**

Une présentation synthétique des grandes masses budgétaires et des équilibres financiers vous est exposée ci-après.



(a) Rappel BP 2010 : 136 545 000 € (investissement : 18%/fonctionnement : 82%)
Rappel BP 2009 : 133 448 000 € (investissement : 19%/fonctionnement : 81%)



L'ENVIRONNEMENT FINANCIER
DU BUDGET PRIMITIF 2011

PARTIE I : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011 DU TCO

◆ En préambule, il est rappelé que l'exercice 2011 s'inscrit dans un environnement économique et financier marqué par les éléments suivants :

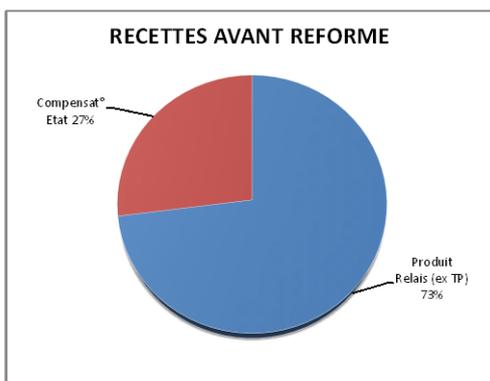
- ▶ Rigueur imposée par le projet de loi de finances 2011 avec le gel des dotations de l'Etat annoncé pour les 3 prochains exercices
- ▶ Entrée en vigueur de la cotisation économique territoriale (CET) à compter du 1^{er} janvier 2011, avec la perception de nouvelles recettes fiscales pour compenser la suppression de la taxe professionnelle unique : une partie de la taxe d'habitation et du foncier non bâti

I – LES PRINCIPALES RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011

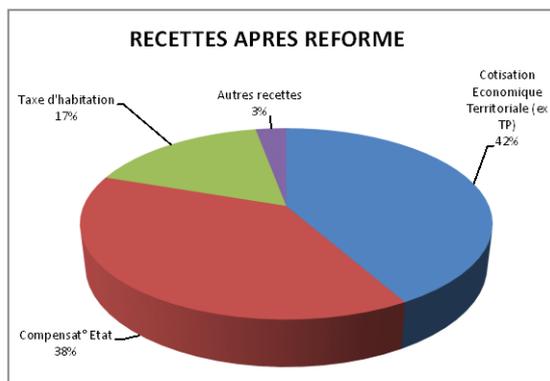
A. LES NOUVELLES RECETTES LIEES A LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

2011 constituera la première année de mise en œuvre effective de la réforme de la taxe professionnelle pour le TCO. A ce titre, la collectivité percevra les recettes suivantes :

- ▶ **Des recettes acquittées par les entreprises** : Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe sur les surfaces commerciales, une partie de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et une partie des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux,
- ▶ **Des recettes acquittées par les ménages** : une partie de la Taxe d'habitation (part du Département) et une partie de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (part du Département et de la Région),
- ▶ **Des compensations versées par l'Etat** afin de garantir aux collectivités une neutralité de leurs ressources fiscales par rapport à l'année 2010.



↑
**Levier fiscal sur 73%
 produit global**



↳ **Levier fiscal économique uniquement sur 26% du produit global**

↳ **Gel des compensations Etat pour 3 ans**

↳ **Reprise du taux départemental pour la TH**

RECETTES FISCALES DU TCO ISSUES DE LA COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE

2010		
Compensation Relais (ex TP)	73%	37 801 000
+ Compensations Etat	27%	14 033 000
TOTAL		51 834 000

PROJECTION 2011		
Cotisation Economique Territoriale (ex TP)	42%	22 097 000
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la		13 810 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		8 287 000
+ Compensations Etat	38%	19 880 000
+ Taxe d'habitation et autres	18%	9 245 000
+ Autres recettes	3%	1 332 000
TOTAL		52 554 000

Des précisions et analyses comparées seront portées à la connaissance du Conseil lors du vote des taux en Mars-Avril 2011.

B. LES AUTRES RECETTES FISCALES

1) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

● Pour la TEOM, il est rappelé que le TCO est en phase d'harmonisation de ses taux à échéance 2013. Compte tenu des contraintes en matière de Cotisation Economique Territoriale et de Versement Transport, **la TEOM représenterait aujourd'hui le seul levier fiscal pour le TCO.**

➡ Harmonisation des taux à horizon 2013

- taux moyen actuel : 14,67 %
- taux moyen 2013 : 15 à 16 %

● Cependant, compte tenu d'un environnement économique contraint et des charges pesant plus lourdement sur les ménages, ce levier devrait être actionné avec précaution. Le TCO

poursuit son harmonisation des taux pour un taux unique de l'ordre de 15 à 16 % à l'horizon 2013.

➡ Par conséquent, pour 2011, les taux devraient connaître des variations par commune de l'ordre de + 2% à + 4%.

Montant TEOM attendu : 21,2 M € (soit +9% par rapport à 2010: 19,4 M €).

● Il est à noter que la piste d'un élargissement des bases d'imposition au niveau du TCO se poursuivra en 2011 grâce à l'« observatoire fiscal » (en phase de mise en place). Ce travail prospectif sur les bases d'imposition permettra également aux 5 communes d'élargir leur assiette fiscale et donc leurs recettes (travaux de cohérence sur le schéma fiscal de collecte...).

➡ Elargissement des bases d'imposition par un travail accru au niveau du pôle fiscal (mise à disposition d'agents recenseurs au TCO)

▶ Objectif : gain financier de l'ordre de 2 M € à horizon 2013/2014

	2009	2010	2011
<u>Produit TEOM</u>	18 601 852	19 400 000	21 200 000
<u>Taux moyen de la TEOM</u>	13,84%	14,25%	14,67%
<u>BENCHMARKING</u>			
	CIVIS	17,06%	17,06%
	CIREST	16,00%	16,00%
	CINOR	13,08%	14,25%
<u>(*) Taux de couverture</u>			
	CIVIS	84%	85%
	CINOR	84%	87%
	CIREST	56%	59%
	TCO	56%	57%

(*) TEOM rapportée aux dépenses nettes de collecte + traitement OM

➡ Un taux d'objectif de couverture de plus de 70% à l'horizon 2013/2014 est intégré à notre politique déchets par une réduction drastique des déchets à la source et du volume des dépenses (objectif : baisse de 5 M € à horizon 2013/2014).

● En dernier lieu, une étude spécifique sera menée sur la « redevance incitative » dans le cadre de notre politique stratégique de déchet en concertation avec l'ADEME et les autres Communautés d' Agglomération de la Réunion.

2) Le Versement Transport

Le TCO perçoit le Versement Transport au taux de 1,80%, soit au taux plafond. Cette recette est fortement influencée par l'activité économique. Par conséquent, la projection pour 2011 serait de +4 % par rapport à 2010. Montant attendu : 17,7 M € (taux de couverture : 73%)
(2010 : 17,1 M€)

	2009	2010	BP 2011
VT perçu par le TCO	17 076 623 €	17 125 000 €	17 765 000 € +4%
taux de couverture	77%	77%	73%

C. LES AUTRES RECETTES

1) La dotation d'intercommunalité

Cette dotation de l'Etat est affectée au budget de fonctionnement du TCO. Compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle, les modalités de calcul sont modifiées pour 2011 et pourraient ne pas être favorables au TCO. Par conséquent, le projet de budget intègre une diminution de -1,5% par rapport à 2010.

	2009	2010	BP 2011
Dotation d'intercommunalité	12 166 893 €	12 128 982 €	11 945 000 €

2) Le FIRT

Cette recette est perçue par le TCO depuis 2006 au titre de sa compétence relative aux transports urbains de personnes. C'est une recette fortement liée à la consommation du carburant et à l'activité économique. Compte tenu des encaissements constatés à ce jour, la dotation prévisionnelle pour 2011 s'élèverait à 1,8 M €, (pour rappel 2010 : 1,7 M €).

	2009	2010	BP 2011
FIRT	1 677 000 €	1 750 000 €	1 800 000 €

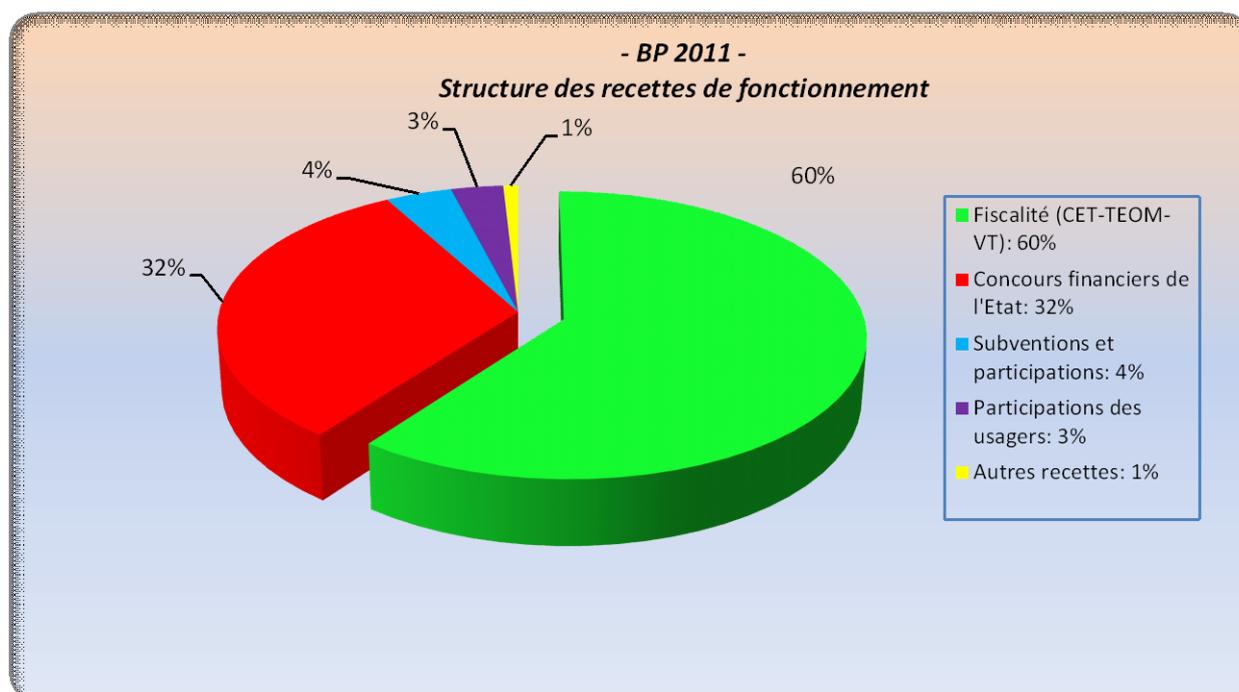
3) La subvention départementale en matière de transports publics

Cette recette contribue fortement à l'équilibre du budget de fonctionnement du TCO et finance en partie les prestations effectuées par le TCO pour le compte du Département (prestations extra muros évaluées à 1 200 000 € par an). Le TCO poursuit les négociations avec le Département pour le maintien de cette participation. Aussi, le projet de budget 2011 tient compte d'une participation prévisionnelle de 1 200 000 € (identique à 2010).

	2009	2010	BP 2011
Subvention départementale en matière de transports publics	-	1 200 000 €	1 200 000 €

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

	2009	2010	Proposition BP 2011
Fiscalité entreprise (CET)	40 157 989	38 908 952	30 933 000
Concours financiers de l'Etat (DGF, compensation TP,DGD)	23 608 085	29 268 771	36 692 000
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	18 601 852	19 400 000	21 200 000
Versement transport	17 076 622	17 125 999	17 765 000
Participations des usagers	3 793 009	2 979 543	3 630 000
Subventions & participations	2 338 539	3 901 817	4 620 000
Autres recettes	2 604 479	3 755 623	1 020 000
TOTAL	108 180 575	115 340 705	115 860 000



II – LES PRINCIPALES DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011

A. LES DEPENSES RELATIVES AUX CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE

Pour mémoire, les grandes orientations liées à notre politique d'intervention en matière d'environnement et déplacement ont été définies depuis 2 ans, au travers de différents séminaires :

- ➔ lors du **séminaire environnement de juillet 2009 les élus ont validé une nouvelle politique de gestion des déchets**, à savoir réduire les dépenses en proposant une diminution à la source du volume des déchets et en incitant aux apports volontaires. Cette orientation nouvelle devrait nous permettre de réduire parallèlement les coûts correspondants et contribuer à l'amélioration de notre taux de couverture
- ➔ en matière de déplacement, le séminaire de juillet 2010 a mis en exergue la **nécessité d'améliorer les modes alternatifs à la voiture**, d'où le **développement de l'offre de service dans les années futures.**

	2009	2010	Proposition BP 2011	variation 2011/2010
Prestations de services aux usagers:	64 522 373 €	67 751 827 €	72 652 000 €	7%
* Environnement & cadre de vie	36 143 275 €	37 264 000 €	40 452 000 €	9%
* Transports urbains et scolaires	28 379 098 €	30 487 827 €	32 200 000 €	6%

* Environnement & cadre de vie

nouveaux marchés à lancer:	2 000 000	▲	objectif stratégique horizon 2014:
dont: -traitement des déchets verts	1 050 000		* 70% taux de couverture
-externalisation des régies	800 000		* - 5 M de dépenses sur les frais de collecte
-pré collecte (changement étiquettes)	150 000		et de traitement
impact des révisions sur marchés en cours +tonnages	1 188 000		
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	3 188 000	➔	(comparé au produit supplémentaire de TEOM pour 2011 de 1 800 000 €)

* Transports urbains et scolaires

tarifs sociaux	200 000		
Mobi +	300 000		
impact loi handicap	500 000		
impact des révisions sur marchés en cours + nouveaux services prévisionnels	712 173		
TOTAL TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES	1 712 173	➔	(comparé au produit supplémentaire de VT pour 2011 de 490 000 €)

B. LES DEPENSES DE PERSONNEL

En neutralisant les impacts des recrutements 2010, la progression des dépenses de personnel serait de 7,5% :

	2009	2010	Proposition BP 2011
Charges de personnel	7 038 845 €	8 361 000 €	9 600 000 €

*le GVT : +2 %

*la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : 250 000 €

*les effets des recrutements 2010 en année pleine : 400 000 €

*provision nouveaux recrutements 2011 : 238 000 € (structuration Direction informatique ; ECO cité ; service Communication...)

Ratio dépenses personnel/DRF 2010	Dép.personnel/hab.
*CIVIS 14%	75 €
*CINOR 14%	74 €
*CIREST 9%	42 €
*TCO 8%	42 €

C. DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Un maintien de l'enveloppe initiale sera intégré au BP 2011 (2 896 500 €).

Néanmoins, après analyse du résultat définitif 2010, le TCO fera un point complémentaire sur le niveau financier à apporter aux communes en 2011, conformément au dispositif exceptionnel réalisé en 2009 et 2010 suite à la baisse de l'octroi de mer constatée dans les communes.

D. LES AUTRES DEPENSES

1) poursuite des actions prévues au PLIE d'agglomération

L'exercice 2011 sera marqué par la poursuite des objectifs de développement social du territoire au bénéfice des publics les plus défavorisés.

⇒ Enveloppe prévisionnelle 2011 : 1,2 M € (montant 2010 : 1,3 M €).

2) politique culturelle et sportive

Le séminaire du mois de décembre 2010 devrait donner les grandes lignes de la politique culturelle du TCO pour les prochains exercices. D'ores et déjà, compte tenu de la volonté du TCO d'œuvrer en matière culturelle et sportive, et de soutenir un plan ambitieux en faveur des enseignements artistiques, l'enveloppe consacrée à cette compétence serait de 700 000 € dès 2011, avec une montée en puissance progressive sur 3 ans (objectif : 1 M € en 2013).

	2009	2010	Proposition budget 2011	projection 2012	projection 2013
<i>ateliers d'enseignement artistique</i>		60 000	500 000	650 000	800 000
<i>subventions aux associations</i>		331 000	200 000	200 000	200 000

culture	357 000	391 000	700 000	850 000	1 000 000
sport	17 000	36 000	60 000	70 000	80 000

3) Soutien financier aux associations œuvrant dans les autres domaines de compétences

Il est à noter que cette enveloppe prend en compte la prévision de création d'un office de tourisme intercommunal opérationnel à compter du second semestre 2011.

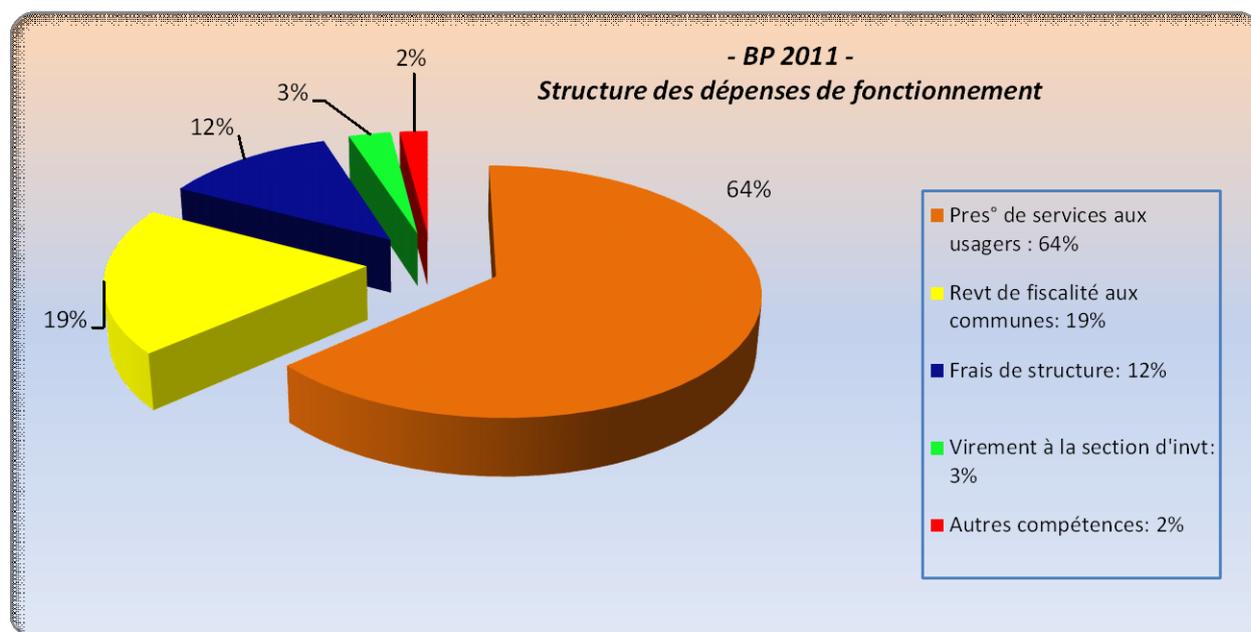
	réalisé 2009	projection 2010	Proposition budget 2011
Environnement et cadre de vie	152 000	174 000	222 000
Transports publics urbains	16 000	48 000	46 000
Aménagement	125 000	146 000	150 000
Eco/tourisme	267 000	98 000	200 000
Offices de tourisme	152 000	236 000	310 000
Politique de la ville	411 000	410 000	410 000
Coopération décentralisée	14 000	2 000	50 000
T'COS (comité d'entreprise)	130 000	153 000	155 000
Total subventions	1 267 000	1 267 000	1 543 000

➡ En définitive, le budget de fonctionnement 2011 du TCO s'élèvera à 115 860 000 € soit + 3% par rapport au budget primitif 2010 (pour rappel : 112 330 000 €).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

	2009	2010	Proposition BP 2011
Pres° de services aux usagers	65 001 512	69 112 827	73 614 000
dont :			
<i>* collecte & traitement des om + fourrières</i>	<i>36 143 275</i>	<i>37 264 000</i>	<i>40 230 000</i>
<i>* transports publics & scolaires</i>	<i>28 373 024</i>	<i>30 487 827</i>	<i>32 154 000</i>
<i>* PLIE</i>	<i>485 213</i>	<i>1 361 000</i>	<i>1 230 000</i>
Revt de fiscalité aux communes (*)	24 506 007	23 848 500	22 280 000
Frais de structure dont :	10 279 917	11 929 000	13 418 000
<i>* Frais de personnel</i>	<i>7 038 845</i>	<i>8 361 000</i>	<i>9 600 000</i>
<i>* Elus</i>	<i>871 888</i>	<i>925 000</i>	<i>910 000</i>
<i>* Autres dépenses</i>	<i>2 369 184</i>	<i>2 643 000</i>	<i>2 908 000</i>
Frais financiers	302 717	560 000	745 000
Sub. aux org de droit privé	1 645 126	1 694 000	2 303 000
Charges exceptionnelles	1 725 693		
Virement à la sect° d'inv.			3 500 000
TOTAL	103 460 972	107 144 327	115 860 000

(*) pour 2009, dispositif exceptionnel de 2 500 k € lié à la baisse de l'octroi de mer, et 2010 (2 025 K €)



PARTIE II : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011 DU TCO

L'année 2011 sera marquée par la poursuite de la réalisation des actions inscrites au « Plan Pluriannuel des Investissements » (PPI). Le TCO contribuera ainsi en partie à la relance de l'économie réunionnaise.

Compte tenu des enveloppes financières conséquentes, le TCO s'attachera à conserver sa capacité d'investissement pour les exercices futurs.

- ▶ Sur la période **2002-2008**, le montant des investissements réalisés par le TCO a représenté près de **10% des investissements effectués sur tout le territoire de l'Ouest** (54 M €)
- ▶ Sur la période **2009-2015**, le TCO a pour ambition de peser à hauteur de **25% dans les volumes d'investissement projetés, soit plus du double constaté sur la précédente mandature**
- ▶ Pour **2011**, une progression de **43 % (par rapport au réalisé 2010) du volume des investissements est annoncée**

TCO	
INVESTISSEMENT - PPI	
phase ascendante de réalisation	
• 1 M dépensés	en 2008
• 11,1 M dépensés	en 2009
• 14 M dépensés	en 2010
= 26 M €	de réalisés (soit 48% des prévisions 2008-2010)
▶ 26 M € projetés	en 2011

Le PPI voté en 2009 sur une base de 148 M€ fera l'objet d'une révision à mi-parcours en 2011 avec pour souci d'intégrer des éléments d'actualisation et de nouveaux projets opérationnels sur le Territoire de l'Ouest.

▲ **Prospective financière à horizon 2013** : Afin de conserver sa capacité financière à investir, le TCO devra maîtriser au mieux l'évolution de ses charges de fonctionnement. Une évolution de l'ordre de 4,8 % par an permettrait de réaliser un volume d'investissement de plus de 20 M € par an en moyenne, sans actionner le levier fiscal sur les ménages.

Cependant, le plan de financement du PPI prévoit un volume prévisionnel d'emprunt de 89 M € qui reste néanmoins compatible avec nos marges de manœuvre futures.

TCO - BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011
SYNOPSIS DES OPERATIONS

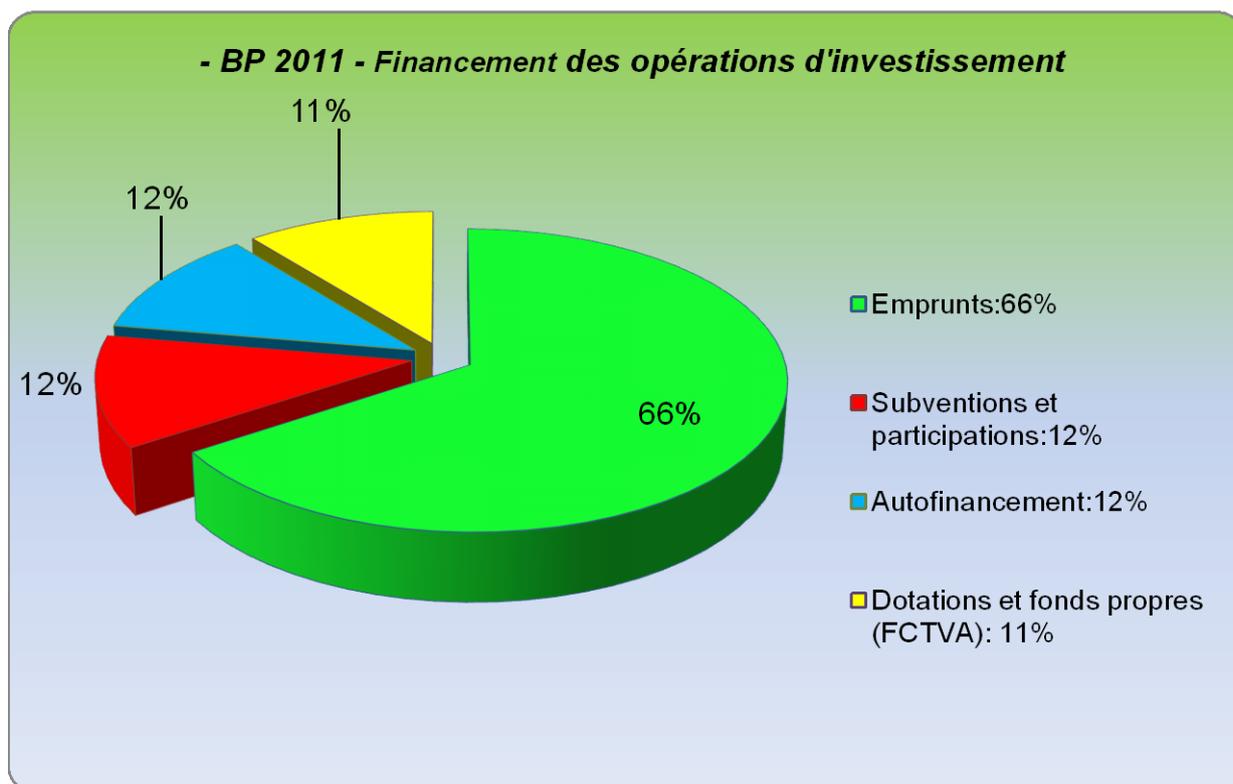
	BP 2011	OPERATIONS GEREES PAR DIP	OPERATIONS GEREES PAR DIRECTIONS
Réhabilitation des déchèteries existantes	1 372 615	1 372 615	
Extension & optimisation de la plate forme de compostage de SL	50 000	50 000	
Fourrière automobile	30 000	30 000	
Plate forme de transit du Port	120 000	120 000	
Fourrière animale	32 550	32 550	
Co compostages/la plate forme de compostage du Port	200 000	200 000	
Acquisition de matériels divers	1 927 000		1 927 000
Acquisition d'un broyeur	400 000		400 000
Etudes prospectives	370 200		370 200
Subventions d'équipements à verser	120 000		120 000
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	4 622 365	1 805 165	2 817 200
Création d' "itinéraires privilégiés"	2 687 530	2 687 530	
Infrastructures poteaux abris	1 250 000	1 250 000	
Extension Gare Routière	791 615	791 615	
Etudes prospectives	401 500		401 500
Acquisition de bus	325 500		325 500
Contrats d'aide PDU	4 638 000		4 638 000
TOTAL TRANSPORTS ET VOIRIE	10 094 145	4 729 145	5 365 000
Planification	100 000		100 000
Politique foncière et urbanisme opérationnel	530 000		530 000
Espaces naturels, paysages et développement du littoral	250 000		250 000
Développement des hauts	300 000		300 000
Régime d'aide et fonds de concours PLH	1 885 000		1 885 000
Aménagement numérique du territoire	443 735		443 735
TOTAL AMENAGEMENT ET HABITAT	3 508 735		3 508 735
Projet d'agglomération	80 000		80 000
Cœur d'agglomération	950 000		950 000
Cellule Adoc	100 000		100 000
TOTAL MISSION PROSPECTIVE	1 130 000	-	1 130 000
Aménagement, densification et réhabilitation	2 300 000		2 300 000
Animation économique	50 000		50 000
Sentier littoral de l'ouest	-		
-Aménagement Cambaie/Saint Paul	400 000		400 000
-Aménagement littoral sud Saint Leu	40 000	40 000	
Aménagement touristique dans les Hauts	-		
-Signalisation touristique	325 755	100 000	225 755
-Aménagement de la RHD	600 000	600 000	
Travaux de dépollution du site de Cambaie	-		
Schéma directeur hôtelier ouest	60 000		60 000
Site internet touristique grand ouest	50 000		50 000
Réalisation d'un camping intercommunal	2 000 000	2 000 000	
Zone d'Aménagement Liée à la Mer (littoral de Trois Bassins)	140 000		140 000
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	5 965 755	2 740 000	3 225 755
Etudes d'évaluation pour les cyberbases	20 000		20 000
Complexe sportif Dos D'Ane	60 000	60 000	
TOTAL PDV/CULTURE ET SPORT	80 000	60 000	20 000
Travaux de VRD sur le TCO	1 250 000	1 250 000	
Rénovation et extension siège	250 000	250 000	
Maintenance et entretien du patrimoine	314 000	314 000	
Réhabilitation des annexes maison de Trois Bassins	25 000	25 000	
Matériels informatique + divers	710 000		710 000
AUTRES	2 549 000	1 839 000	710 000
TOTAL DEPENSES REELES D'INVESTISSEMENT	27 950 000	11 173 310	16 776 690

Budget total d'investissement: 30 400 000 € en intégrant le remboursement du capital (1,430 k €) et mouvements d'ordre (1 M €)

EVOLUTION DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DU TCO

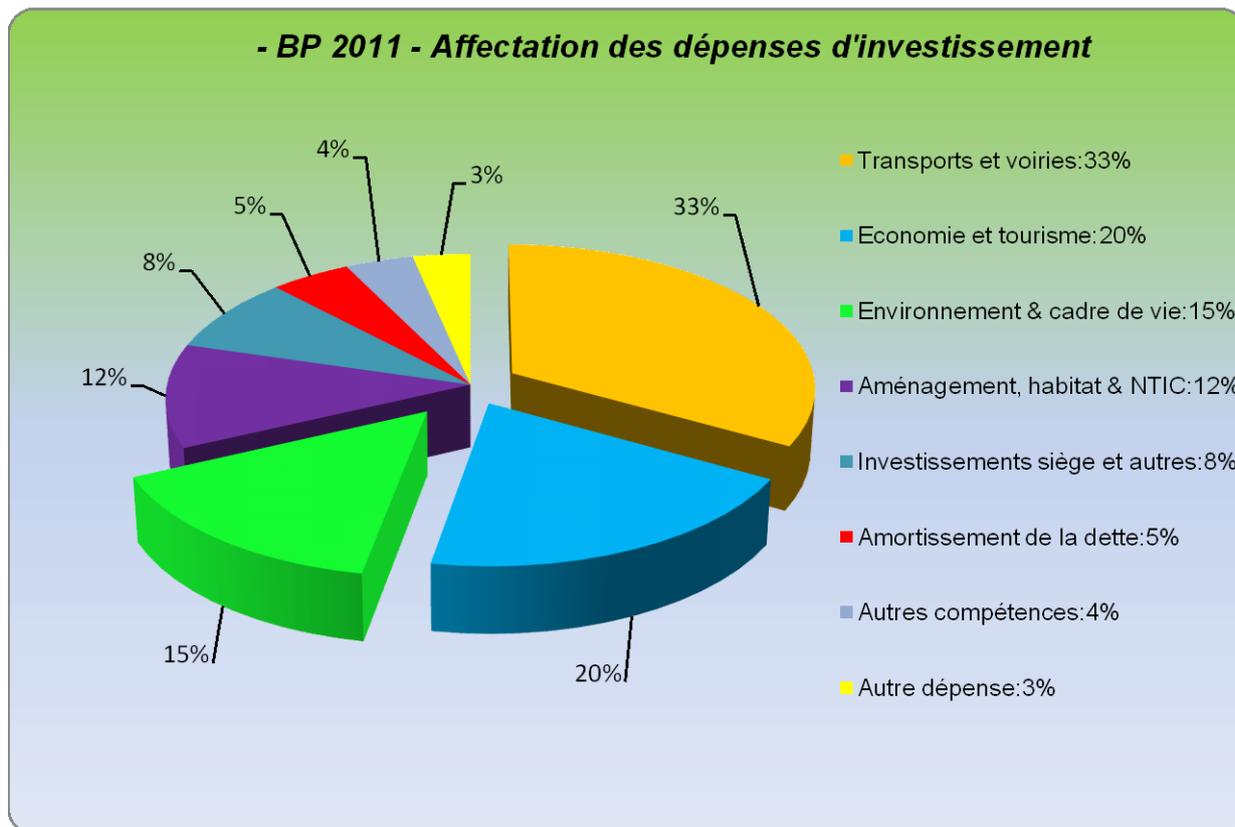
Recettes d'investissement*	CA 2009	CA 2010 prévisionnel	Projection BP 2011
Emprunts	-	4 000 000	20 000 000
Subventions et participations	2 501 872	2 660 000	3 620 000
Autofinancement	7 743 051	5 496 596	3 500 000
Dotations et fonds propres (FCTVA)	694 340	1 296 000	3 280 000
Remboursement avance de trésorerie	613 440		
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 927 750	7 031 000	
Autres	63 057	1 328 000	
TOTAL	16 543 510	21 811 596	30 400 000

* recettes hors gestion active de dette



EVOLUTION DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT DU TCO

Dépenses d' investissement	CA 2009	CA 2010 prévisionnel	Projection BP 2011
Transports et voiries	3 029 326	5 001 695	10 094 145
Economie et tourisme	1 273 934	5 862 656	5 965 755
Environnement & cadre de vie	6 622 600	2 330 678	4 622 365
Aménagement, habitat & NTIC	2 820 120	4 319 114	3 508 735
Investissements siège et autres	644 005	1 542 745	2 549 000
Amortissement de la dette	1 094 266	1 389 000	1 430 000
Autres compétences	247 312	423 788	1 210 000
Autre dépense	811 947	941 920	1 020 000
TOTAL	16 543 510	21 811 596	30 400 000



TCO - BP 2011
SECTION DE FONCTIONNEMENT

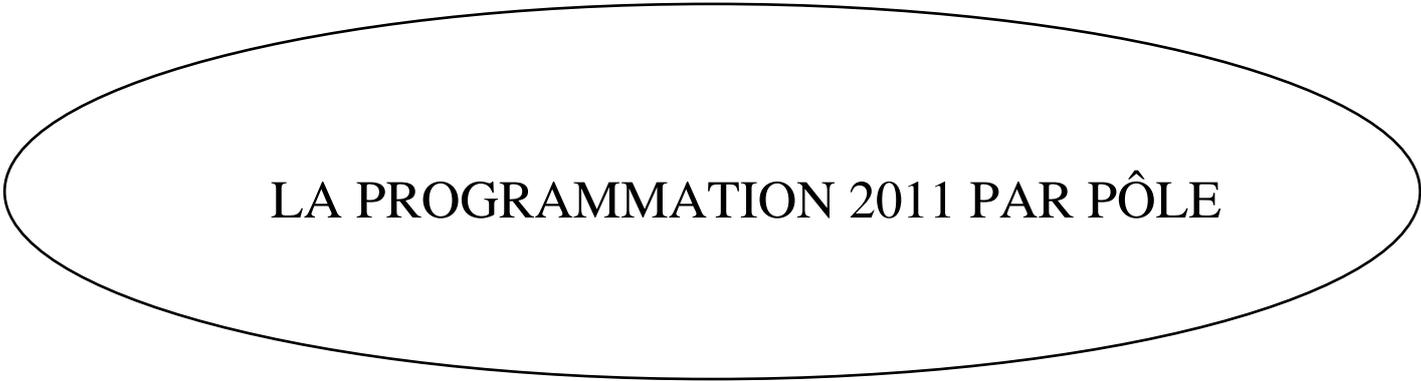
DEPENSES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
011	Charges à caractère general	76 032 000		76 032 000
012	Charges de personnel & assim.	9 600 000		9 600 000
014	Atténuations de produits	22 330 000		22 330 000
65*	Autres Ch. De gestion courante	3 353 000		3 353 000
66	Charges financières	745 000		745 000
67	Charges exceptionnelles	300 000		300 000
68	Dot. Aux Amort. et Prov.		3 500 000	3 500 000
Total Dépenses Fonctionnement		112 360 000	3 500 000	115 860 000
RECETTES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	300 000		300 000
70	Prod. Serv. Dom. Ventes Div.			
73	Impôts et taxes	69 898 000		69 898 000
74	Dotations et participations	41 012 000		41 012 000
75	Autres Prod. De Gest. Courante	3 630 000		3 630 000
042	Opérations d'ordre de transf.entre sections		1 020 000	1 020 000
Total Recettes Fonctionnement		114 840 000	1 020 000	115 860 000

* article 6574: le Conseil sera appelé à délibérer sur l'octroi individuel des subventions.

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transf.entre sections		1 020 000	1 020 000
16	Remboursement d'emprunts	1 430 000		1 430 000
20	Immobilisations incorporelles	3 828 740		3 828 740
204	Subventions d'équipement versées	9 693 000		9 693 000
21	Immobilisations corporelles	3 762 500		3 762 500
23	Immobilisations en cours	10 565 760		10 565 760
26	Immobilisations en cours	100 000		100 000
Dépenses d'Investissement - TOTAL		29 380 000	1 020 000	30 400 000
RECETTES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers	3 280 000		3 280 000
13	Subventions d'investissement	3 620 000		3 620 000
16	Emprunts et dettes (Sf. 16882 ICNE)	20 000 000		20 000 000
28	Amortissements des Immo.		3 500 000	3 500 000
Recettes d'Investissement - TOTAL		26 900 000	3 500 000	30 400 000

La maquette règlementaire du budget primitif 2011 ainsi que ses annexes sont consultables en séance.



LA PROGRAMMATION 2011 PAR PÔLE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Les éléments de contexte fondamentaux de la politique ENVIRONNEMENT du TCO pour les prochaines années sont la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle I et la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II. Ce cadre réglementaire et stratégique national - qui s'appuie sur des directives européennes - conditionne la politique de la direction ENVIRONNEMENT (DEV) du TCO. Au regard de ces dispositions et des ambitions du TCO, 4 axes stratégiques ont été identifiés par la DEV :

1. axe concernant les habitants du territoire du TCO, qui vise à passer de la notion de « citoyen assisté » à celle d' « éco-citoyen », terme dupliqué sur tous types de publics et notamment les plus jeunes (« éco-élève »),
2. axe concernant les agents du TCO, qui vise à rendre le TCO exemplaire et conduire les agents du TCO à devenir des « éco-agents »,
3. axe concernant le pilotage interne de la direction, qui vise à restructurer le fonctionnement interne du pôle exploitation de la DEV,
4. axe concernant la maîtrise de l'énergie, la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et les changements climatiques.

I- Faire de l'usager un « éco-citoyen »

La politique du TCO s'aligne sur les fondements des lois Grenelle et sur la révision du PEDMA actuel en cours, qui posent la réduction des déchets comme mode de gestion prioritaire des déchets, et fixent les principes et objectifs de :

- réduire la production de déchets
- réduire l'enfouissement
- augmenter le recyclage des déchets en mettant l'accent d'une part sur le tri et la valorisation des déchets, d'autre part sur le réemploi de ces déchets
- réduire la nocivité des déchets ultimes.

Cette politique implique une modification du comportement du citoyen, dans le sens d'une réduction de sa production de déchets et d'une amélioration de ses gestes de tri. Elle implique également une plus grande responsabilisation du citoyen, dans le but de faire de l'habitant à son niveau, un acteur « éco-responsable » de la politique de réduction des déchets, ou « éco-citoyen ».

La politique du TCO s'appuie sur plusieurs leviers d'action :

1- La révision du mode de financement du service

Le coût du service public d'élimination des déchets est en constante augmentation (+5% par an soit près de 2 millions d'euros par an), et supportée pour 47% par le budget général du TCO. Une projection à 2013 à conditions de gestion inchangées démontre un impact politiquement et financièrement inacceptable sur les habitants et le budget général du TCO. Au regard de ces contraintes budgétaires et dans le but poursuivi de responsabiliser le citoyen, la redevance incitative devrait être la réponse au financement du service : la tarification incitative du service est une incitation au geste de tri, voire à la diminution globale des quantités de déchets produits par les usagers.

D'où des propositions d'actions : suivi de l'étude ADEME et mise en œuvre éventuelle des conclusions de l'étude

2- L'optimisation du système actuel de collecte des déchets

Le système actuel, basé sur un haut niveau de service de ramassage (collectes en porte à porte, collecte des dépôts sauvages, bornes d'apport volontaire...), couplé à un réseau de déchèteries, n'est pas de nature à responsabiliser l'habitant du TCO.

D'où des propositions d'actions :

- **porter une étude visant à optimiser le service de collecte et diminuer ainsi le coût de l'exploitation et des équipements nécessaires (optimiser les collectes, favoriser l'apport volontaire)**
- **exploiter les résultats de l'expérimentation de pesée embarquée sur un quartier du Port**
- **poursuivre le travail engagé sur la réduction des risques de collecte**
- **mettre en place des expérimentations de réorganisation sur des secteurs à identifier**

3- La prévention et la réduction des déchets à la source

Depuis mars 2010, le TCO a signé une convention avec l'ADEME concernant le financement d'un programme local de prévention des déchets, destiné à réduire la quantité de déchets à la charge de la Collectivité. Cette convention a permis le recrutement d'un chargé de mission dont le rôle est d'élaborer et mettre en œuvre ce programme. La première année concerne avant tout la rédaction d'un diagnostic du territoire et la programmation d'actions de prévention. Le financement de l'ADEME porte sur 50% des dépenses annuelles du programme, plafonné à 216 000 € annuels.

D'où des propositions d'actions :

- **Terminer le diagnostic d'ici avril 2011**
- **A partir du diagnostic, faire des propositions d'actions et élaborer le programme**
- **Commencer la mise en œuvre du programme.**

4- La communication et la répression

La politique du TCO en faveur de l' « écocitoyenneté » ne pourra pas s'instaurer de manière brutale, les gestes éco-citoyens nécessitant du temps pour être assimilés par la population. C'est une politique à long terme, qui doit s'inscrire dans la réduction du niveau du service de collecte des déchets, et être accompagnée très fortement par des actions de communication (auprès des usagers mais également dans les écoles avec la poursuite des actions menées auprès des plus jeunes) ; voire de répression.

D'où des propositions d'actions :

- **définir la stratégie globale de communication en matière d'environnement**
- **prévoir un volet communication dans le programme local de prévention (cf point 3)**
- **fixer la stratégie du TCO en matière de dissuasion et de répression pour les actes portant atteinte à l'environnement, et se rapprocher des communes membres pour mettre en œuvre cette politique.**

II- L'exemplarité du TCO et de ses « éco-agents »

Un volet de la politique du TCO concerne sa structure interne et ses propres agents (155 agents à ce jour). Il s'agit de rendre la collectivité, ses infrastructures, ses actions et ses agents, exemplaires du point de vue des objectifs du développement durable (DD) ; sachant que les compétences du TCO (environnement et cadre de vie, aménagement du territoire, politique de la ville et culture...) entrent pleinement dans le champ du DD (pilier environnemental, pilier économique, pilier social).

Cette politique se traduit par la mise en œuvre d'une démarche d'éco responsabilité interne propre au TCO, visant d'une part à faire évoluer le comportement des agents vers plus de responsabilisation, d'autre part à faire passer toutes les actions par le filtre du développement durable (ex : agir sur les réductions d'eau, d'énergie, de déchets, la qualité de l'air, les nuisances sonores et acheter et consommer durable...).

D'où une proposition d'actions :

- **poursuivre et consolider la démarche et décliner le plan d'actions 2011.**

III- Le pilotage de l'activité du pôle exploitation de la DEV

La politique « déchets » que la collectivité souhaite mettre en application nécessite la mise en place d'outils de pilotage de l'exploitation afin d'assurer la bonne exécution du service public d'élimination des déchets.

Un travail d'informatisation de l'activité de contrôle d'exploitation sera engagé en partenariat avec la Direction informatique, et des évolutions seront apportées au système informatique de traitement et de suivi des réclamations des usagers au N° Vert (développement de passerelles informatiques avec les applications des prestataires, équipement des référents géographiques et des contrôleurs en pocket PC, amélioration des fonctionnalités de l'extranet à l'usage des prestataires...)

Parallèlement le travail sur la définition et la production d'indicateurs pertinents de reporting et de pilotage de l'exploitation sera poursuivi dans le cadre du projet SID, pour lequel la Direction de l'environnement a été désignée Direction pilote.

D'où des propositions d'actions :

- mise en place d'un système cohérent de reporting / tableaux de bord de suivi des activités
- contractualisation pour l'évolution du système informatique de traitement et suivi des réclamations et des tâches internes.

IV- Bruit /air / énergie / climat

1- Lutte contre la pollution de l'air

En cohérence avec la loi Grenelle, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 impose la présence d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air dans chaque agglomération de plus de 100 000 habitants. Or Saint-Paul compte 100 818 habitants au 1^{er} janvier 2009. Ce qui laisse présager un futur classement de la commune en tant qu'agglomération soumise à l'obligation de surveillance continue de la pollution de l'air tout comme le sont déjà Saint-Denis et Saint-Pierre.

Cette obligation de surveillance incombe à l'association « Observatoire Réunionnais de l'Air » (ORA). Pour implanter ce réseau de surveillance, l'ORA devra réaliser une étude préalable sous la forme d'une cartographie de l'air de la commune de Saint-Paul.

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre la pollution de l'air et au titre de l'évaluation environnementale du Plan de Déplacement Urbain (PDU) mais également du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le TCO soutient l'ORA pour l'élaboration de la cartographie de l'air étendue à l'entier territoire du TCO, incluant donc la commune de Saint-Paul. Ce soutien s'est traduit par une convention passée en 2009 entre le TCO et l'ORA.

En 2011, la cartographie de l'air sera terminée. En découleront :

- **La mise en place de deux stations de mesure de la qualité de l'air sur Saint-Paul au 1^{er} semestre 2011**
- Une analyse et une utilisation des données de la cartographie dans les actions 2011 du TCO (études, travaux)

Par ailleurs, l'ORA poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation de la population, en particulier le jeune public par le biais de trois outils :

- Son site internet qui sera remodelé dès la fin 2010
- Son journal « Nout l'air »
- L'intervention dans les écoles, en particulier dans les classes de CM1/CM2 du TCO pour lesquelles l'ORA s'est doté d'une chargée de communication spécifiquement

Enfin, le TCO s'attachera à définir en 2011 **un programme d'actions techniques et de communication** sur l'air englobant les actions partenariales avec l'ORA.

D'où une proposition d'actions :

- **maintenir le soutien financier à l'ORA sur le volet gestion du réseau de mesure de la qualité de l'air**
- **définir une stratégie et un programme d'actions sur l'air englobant les actions partenariales avec l'ORA afin de consolider la compétence « lutte contre la pollution de l'air » du TCO**

2- Lutte contre les nuisances sonores

En conséquence des articles L. 572-1 et suivants du code de l'environnement, des cartes de bruit et de plans de préventions doivent être élaborés dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La commune de Saint-Paul comptant 100 818 habitants au 1^{er} janvier 2009, celle-ci devrait être soumise à cette obligation réglementaire. Le TCO étant compétent en matière de lutte contre les nuisances sonores du fait du transfert de compétence de la commune à l'intercommunalité, cette obligation incombe donc au TCO.

La cartographie du bruit doit être établie à l'échéance du 30 juin 2012 et devra être suivie d'un Plan de Prévention du Bruit des infrastructures routières avant le 18 juillet 2013. Compte tenu de la nécessité d'évaluer le PDU et le SCOT en matière de bruit, le périmètre d'investigation ne se limitera pas qu'à la commune de Saint-Paul, mais concernera l'entier territoire du TCO.

D'où une proposition d'action :

- assurer le suivi de l'étude de réalisation de la cartographie du bruit du territoire, incluant donc le périmètre obligatoire de la commune de Saint-Paul.

3- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

Dans le cadre du marché d'étude passé fin 2008, **l'année 2011 verra l'aboutissement d'Energie Ouest : Le Plan**, document fondateur de la politique énergétique du TCO devant irriguer l'ensemble de ses compétences (aménagement, économie,...). Les premières actions issues de ce plan pourraient voir le jour au premier semestre 2011.

En parallèle, le TCO poursuivra en 2011 son partenariat avec l'Agence Régionale de l'Energie de la Réunion (ARER) en soutenant d'une part ses missions générales sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et d'autre part son appui au déploiement d'un village solaire sur les communes de Trois Bassins, Saint-Paul et de la Possession (phase de mise en œuvre).

D'où une proposition d'action : soutenir financièrement l'ARER et décliner les actions issues d'Energie Ouest : Le Plan.

4- Elaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du TCO

La loi Grenelle 2 demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants :

- D'établir un diagnostic des gaz à effets de serre d'ici le 31 décembre 2012, actualisé tous les 3 ans
- D'élaborer un plan d'actions découlant de ce diagnostic appelé Plan Climat Energie Territorial d'ici le 31 décembre 2012, actualisé tous les 5 ans.

Le TCO en tant que collectivité de 200 000 habitants ainsi que la commune de Saint-Paul sont concernés par cette obligation.

Pratiquement le PCET comporte deux volets :

- Un volet sur l'atténuation des gaz à effet de serre (réduction des émissions dues aux centrales thermiques et au transport routier par exemple)
- Un volet adaptation du territoire aux changements climatiques (adaptation des constructions, des aménagements par exemple).

D'où une proposition d'action : porter une étude pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial du TCO

- BUDGET 2011 DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE -

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Réduction des déchets à la source		200 000
Précollecte - maintenance		320 300
Collecte		20 510 600
Traitement		15 331 000
Subventions et communication		2 530 100
Cadre de vie		1 460 000
Mise en place d'une ressourcerie		100 000
Acquisition de matériels divers	1 927 000	
Acquisition d'un broyeur	400 000	
Etudes prospectives	370 200	
Subventions d'équipement à verser	120 000	
SOUS TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	2 817 200	40 452 000

TRANSPORT, DEPLACEMENT ET VOIRIES

I- Contexte général

1- Répondre aux objectifs du PDU

Le TCO s'est engagé dans une démarche volontariste en matière de transports et déplacements, dont les objectifs généraux figurent au Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération, et se déclinent autour d'un programme d'actions ambitieux destiné à rééquilibrer la part des transports alternatifs par rapport à l'automobile (bus, tram-train, vélo, marche à pied). Ces actions concernent pour une bonne partie les compétences du TCO, mais relèvent également pour une part non négligeable de celles des communes. C'est pourquoi un accompagnement fort a été élaboré au travers des contrats PDU afin d'aider financièrement les communes à mettre en œuvre cette politique au niveau de leurs projets d'aménagements.

2- Améliorer les infrastructures

Le développement des transports en commun passe par des aménagements structurants tels que les itinéraires privilégiés (TCSP), la rénovation et l'agrandissement de la Gare Routière de Saint-Paul, ou l'équipement des 1613 arrêts bus du territoire.

Parallèlement, les contrats de PDU signés avec chacune des 5 Communes favoriseront la multiplication des réalisations concrètes « PDU compatibles » en faveur des déplacements.

3- Développer l'offre et les services de transports en commun (TC)

L'analyse du réseau actuel unifié sous la marque commerciale Kar'ouest, indique une bonne couverture du territoire par les différentes lignes TC ainsi qu'un nombre de véhicules et un niveau de km parcourus tout à fait correct par rapport à d'autres réseaux comparables.

L'ouverture de la ligne littorale a permis d'achever en 2010 le maillage du réseau rendant possible à tout usager, muni d'un seul ticket, de se rendre en correspondance gratuite sur l'ensemble du territoire de la Côte Ouest.

Par contre, le réseau pêche par des fréquences et des capacités offertes encore insuffisantes.

L'amélioration de l'offre de transports passe par une restructuration du réseau qui permettra de renforcer les fréquences de passage des bus ou minibus, d'augmenter l'amplitude des services et d'accroître les capacités d'accueil (véhicules de plus grand gabarit).

De même, des outils d'optimisation de la régulation des véhicules en service et d'information des usagers seront à développer (SAEIV en cours de déploiement).

Enfin, un effort particulier est envisagé en direction des personnes à mobilité réduite (PMR) pour permettre au plus vite d'appliquer les dispositions du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) en équipant l'ensemble du réseau régulier, et en créant un service intercommunal de transport TPMR avec une centrale de réservations pour les PMR en porte à porte.

4- Accompagner le développement du territoire

Les compétences transport et voiries sont des éléments de la compétence communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire. En ce sens, le développement du réseau transports en commun et des voiries d'intérêt communautaire, doivent accompagner les réflexions et les actions d'organisation et de recomposition du tissu urbain existant, en veillant à l'harmonie des modes de déplacements dans un souci de développement durable.

5- Offrir un transport scolaire efficace

Le réseau de transport scolaire du TCO (203 bus – 18 000 élèves) est le premier de la Réunion et peut être même le plus important de France. Il s'est développé ces dernières années en essayant de répondre au maximum de demandes d'itinéraires dans un contexte d'effacement des sectorisations d'établissements scolaires, et de multiplication des spécialités d'enseignement, favorisant les inscriptions éloignées des domiciles des élèves. En cela il répond bien à la demande.

Cependant, ce développement s'est fait au détriment du temps passé à bord des bus scolaires, qui ne cesse d'augmenter. A cela s'ajoute la fatigue pour les enfants, et nuit aux résultats scolaires. De plus ce service coûte très cher à la collectivité, et l'augmentation des participations financières des familles n'est pas une solution globalement satisfaisante.

Le TCO s'oriente vers un réexamen des conditions d'exercice de la compétence transport scolaire, pour offrir un service plus efficace, en privilégiant la qualité par rapport à la quantité.

II- Faire évoluer les pratiques de déplacement

1- Donner l'exemple

Pour faciliter et promouvoir l'usage des modes doux pour se rendre au travail, le TCO se doit de proposer à ses propres agents un plan de déplacement d'administration (PDA), à l'instar des plans de déplacements d'entreprises (PDE) tels que ceux de la Poste ou de la Chambre de Commerce pour la Zac 2000 au Port.

2- Réorganiser le réseau avec des pôles d'échange dans les bourgs des mi-pentes

Les moyens actuellement mis en œuvre sont très consommateurs de km pour un nombre de voyageurs limités. Toutes les lignes des hauts (majoritairement des taxis 9 places) convergent sur le littoral. Une réorganisation des lignes des hauts en rabattement sur les bourgs des mi-pentes et des correspondances vers le littoral avec des véhicules de grand gabarit permettraient de proposer de meilleures fréquences dans les hauts. Cette réorganisation offrirait également une meilleure capacité d'offre dans les mi-pentes, et une redynamisation des bassins de vie et d'activité autour des mini-gares ainsi créées. Des services de transport à la demande pourront venir compléter ce dispositif afin de toucher des usagers dans des zones d'habitat diffus.

3- Rationaliser les transports scolaires

Plus de 18 000 élèves utilisent quotidiennement les transports scolaires du TCO. La part budgétaire de ce service croît de façon sensible pour tenter de répondre à la multiplicité des demandes. Les circuits se complexifient pour desservir le plus grand nombre, et amènent les élèves à passer beaucoup trop de temps dans les bus. Une réflexion est à mener pour rationaliser les performances du dispositif transport et accompagnement scolaire.

4- Mettre en œuvre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (P.M.R)

L'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité du TCO et le travail de la Commission Intercommunale d'Accessibilité visent à la mise en œuvre des actions permettant de rendre le réseau progressivement accessible d'ici 2015 et à créer un service spécial en porte à porte avec des véhicules aménagés spécifiquement pour les PMR.

5- « Embarquer » des vélos dans les bus urbains

La mise en œuvre d'une option de la DSP (installation de supports à l'arrière des bus), permettra d'inciter les usagers à utiliser leur vélo en descente, et de remonter en bus.

6- Construire une nouvelle gouvernance des transports à la Réunion

Les besoins de mobilité de nos concitoyens dépassent régulièrement l'espace de notre territoire. Les usagers doivent pouvoir emprunter différents modes et différents réseaux avec aisance. Pour cela les autorités organisatrices de transports se doivent de coordonner leurs réseaux et faciliter les échanges d'information. Le projet de créer un Syndicat Mixte de Coopération pour les transports à l'échelle de l'île devrait aboutir prochainement.

Ce syndicat mixte de type SRU devrait permettre :

- La coordination des différents services de transport en commun de La Réunion ;
- La mise en place d'un système d'information à l'intention des usagers ;
- La mise en œuvre d'une tarification coordonnée, et de titres de transports uniques ou unifiés.

III- DECLINAISON DES ACTIONS 2011

1- Le fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement consacrée aux transports et déplacements serait de 32,2 M euros. Celle-ci permettra :

- d'assurer les services du contrat Kar'ouest, tout en engageant certaines adaptations de lignes et modernisations d'exploitation. L'équilibre du contrat fait l'objet d'une expertise et de discussions avec la SEMTO. Des mesures devront être prises en fonction des conclusions (fin 2010) pour repartir sur des bases saines en 2011 ;
- de poursuivre et rationaliser l'offre des services de transports scolaires ;
- de communiquer sur le réseau et promouvoir les modes de déplacement alternatif ;
- d'ébaucher des premiers services de transports dédiés aux PMR ;
- de contribuer au fonctionnement du futur Syndicat Mixte.

2- Les investissements de la Direction des Transports, Déplacements et Voiries

L'enveloppe investissements propre à la Direction des Transports concernera notamment les contrats PDU avec les Communes, et des études prospectives de restructuration du réseau (5,3 M €). Il s'agira:

- d'avances sur des projets communaux « PDU compatibles » ;
- d'élaborer un plan de déplacement de secteur (PDS) sur le Cœur d'Agglomération ;
- d'acquérir une dizaine de véhicules aménagés pour le Service TPMR ;
- de définir une expérimentation de transports à la demande (avec centre d'appel) ;
- d'étudier l'aménagement de pôles d'échanges dans les Hauts et les mi-pentes ;
- de concevoir la mise en œuvre de services de transports spécifiques aux PMR ;
- d'élaborer le plan déplacement administration (PDA) des employés du TCO ;
- d'étudier les solutions d'amélioration des points noirs de circulation des bus ;
- de rechercher les pistes de rationalisation des transports scolaires du TCO ;
- d'étudier les évolutions prospectives des Voiries d'Intérêt Communautaires ;
- d'engager des études de déclinaison du PDU en fonction des besoins communaux
- et d'engager d'autres études prospectives sur de nouveaux modes de déplacement.

- BUDGET 2011 DE LA DIRECTION TRANSPORT, DEPLACEMENT ET VOIRIES -

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Transports scolaires		10 366 700
Transports urbains		18 871 800
Accompagnement scolaire		2 499 500
Assistance pour le contrôle et qualité des services		200 000
Communication		140 000
Reversement versement transport		51 000
Subventions aux associations		46 000
Cotisations diverses & autres		25 000
Mise en œuvre du PDU 2010:	28 000	
Plan de déplacement de secteur Cœur d'agglomération (PDS)	28 000	
Etudes prospectives 2010:	373 500	
. Etude de définition d'un TPMR	40 000	
. Expérimentation d'un transport à la demande et recherche et pré-faisabilité de mini-gares routières	40 000	
. Etude générale de rationalisation des TS	40 000	
. Réflexion prospective sur les VIC	20 000	
. Etude des points noirs de la circulation des bus sur le TCO	119 000	
. Guide de stationnement et des livraisons	14 500	
. Elaboration d'une charte pour le déplacements des piétons	12 000	
. Assistance pour l'élaboration du PDA du TCO	58 000	
. Autres	30 000	
Acquisition de véhicules TPMR	325 500	
Contrats PDU (Aides aux communes)	4 638 000	
TOTAL TRANSPORTS	5 365 000	32 200 000

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE

Regroupée au sein du pôle services publics et investissements, la Direction Des Investissements et du Patrimoine dépend de la Direction Générale des Services Techniques et a pour mission la gestion patrimoniale tant en travaux neufs, qu'en travaux de maintenance.

Le montant des investissements projetés par le TCO à horizon 2014-2015 s'élève globalement à 148 M €. En tant que donneur d'ordre, le TCO devient un **partenaire important du monde économique** et notamment du BTP pour les prochaines années de la mandature.

► Ce deuxième mandat 2009-2014 sera le **mandat de la réalisation avec la construction d'équipements d'importance**, notamment :

- les 1 534 arrêts de bus répartis sur le territoire des cinq communes, (en cours)
- la réalisation de 8 nouvelles déchèteries, (en cours)
- la réhabilitation de 6 déchèteries,
- la réalisation d'un complexe sportif au Dos d'Ane,
- la réhabilitation et l'extension de la plateforme de broyage de Saint-Leu,
- la réhabilitation de la plateforme de transit du Port,
- la création d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun,
- la réhabilitation de la gare routière de Saint-Paul, (en cours)
- la construction d'un camping intercommunal 3 étoiles,
- la réhabilitation et l'extension du siège du TCO,
- l'aménagement du littoral de Saint Leu et de Trois Bassins

BUDGET 2011 DE LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Réhabilitation des déchèteries existantes	1 372 615	
Extension & optimisation de la plate-forme de broyage de Saint-Leu	50 000	
Fourrière Automobile	30 000	
Plate-forme de transit du Port	120 000	
Fourrière Animale	32 550	
Co-compostage s/ la plate-forme de compostage du Port	200 000	
Itinéraires privilégiés	2 687 530	
Infrastructures pôteaux abris	1 250 000	
Extension Gare Routière	791 615	
SLO : Aménagement littoral Sud de Saint-Leu*	40 000	
Signalisation Touristique*	100 000	
Aménagement de la RHD*	600 000	
Réalisation d'un camping intercommunal	2 000 000	
Travaux de VRD sur le TCO	1 250 000	
Rénovation et extension siège	250 000	
Opération Complexe sportif Dos d'Âne	60 000	
Réhabilitation des annexes Maison de Trois Bassins	25 000	
Maintenance ascenseurs	4 000	12 000
Travaux et entretiens des bâtiments du TCO	150 000	
Maintenance Groupe électrogène	-	4 000
contrôle réglementaire elect	-	6 000
Maintenance broyeur	15 000	45 000
Fioul domestique	-	10 000
Gardiennage	-	184 100
Achat de mobilier	45 000	-
Automatismes	6 000	4 000
exploitation locaux tech. HD	20 000	20 000
SSI (Systèmes de sécurité incendie)	20 000	10 000
Entretien des espaces verts + élagage	-	60 000
Fourniture de matériel de quincaillerie	4 000	7 000
Climatisation	50 000	25 000
nettoyage des vitres	-	15 000
Lutte contre les pigeons	-	25 000
3D (dératisation désinsectisation désinfection)	-	5 000
Eau	-	43 000
Electricité	-	10 000
TOTAL INVESTISSEMENTS & PATRIMOINE	11 173 310	485 100

PARTIE II- LE BUDGET 2011 DU POLE TERRITORIAL

Le budget 2011 du pôle développement territorial prend appui sur les axes du projet d'agglomération élaborés dès 2003 et confirmés en août 2008 et s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements du TCO pour 2008-2013.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

I- PLANIFICATION

- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest (SCOT Ouest)
- Participation au contrat d'objectifs de l'AGORAH

II- POLITIQUES RESIDENTIELLES

- Cadre général d'intervention : L'approbation du PLH 2010-2015 permettra de déterminer le cadre général d'intervention pour la future période.

Néanmoins, le TCO continuera à intervenir dans le cadre de l'ANRU-VOIE TRIOMPHALE/LEPERVANICHE/VERGES et dans le cadre du projet urbain, (ANRU) de la commune de Saint Leu.

- Participation au financement de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

III- POLITIQUES D'AMENAGEMENTS SECTORIELS

1- Aménagement des zones d'activités communautaires

La Direction aménagement participe à la mise en œuvre des objectifs du TCO en matière de développement économique en appui technique de la Direction économique sur le volet opérationnel.

2- Espaces naturels, paysage et développement du littoral

a- *Actions sur le paysage et le cadre de vie*

❖ Mission d'accompagnement du CAUE

La convention d'objectifs et de moyens signée avec le CAUE depuis 2006 pour la mise en œuvre de la « Charte pour la qualité du cadre de vie » pourrait être reconduite en 2011.

b- *Veille et force de propositions sur les espaces naturels et littoraux*

❖ Participation au Groupement d'Intérêt Public « Réserve Nationale Marine de la Réunion » (GIP – RNMR)

Compte tenu de l'évolution de la structure associative Parc Marin en GIP RNMR, les modalités de partenariat avec le TCO ont été repensées en 2009. L'Agglomération a en effet adhéré au GIP et est devenue membre du Conseil d'Administration. A ce titre, la reconduction du montant de la cotisation 2010 sera proposée pour 2011.

c- *Ouverture des villes sur la mer*

Le fonds de concours sera opérationnel pour 2011, sous réserve des projets communaux qui parviendront au TCO.

3- Développement des Hauts

a- *Aménagement de Mafate : Participation à l'opération « piste de la Rivière des Galets »*

L'accès à Mafate par la piste de la Rivière des Galets présente un enjeu en matière de développement économique du cirque, de désenclavement des populations et d'efficacité des différentes missions de service public. Le TCO participe, au côté de la Région et du Département, à hauteur d'1/3 du financement de l'entretien de la piste de la Rivière des Galets. La gestion de la piste est assurée par la commune de la Possession.

b- *Mise en valeur touristique des Hauts*

La Direction aménagement participe à la mise en œuvre des objectifs du TCO en matière de développement touristique en appui technique de la Direction économique sur le volet opérationnel de la route Hubert Delisle.

c- *Structuration des Bourgs Prioritaires de l'Agglomération*

Un fonds de concours pourrait être mobilisé en 2011, sous réserve d'appels de fonds des communes. Le TCO envisage notamment d'élargir le périmètre d'éligibilité pour rendre le dispositif plus incitatif.

4- Aménagement numérique

a- *Stratégie d'aménagement numérique du territoire*

Il est proposé de mettre en place, pour le groupe de travail TIC, une mission d'étude sur l'aménagement numérique qui va permettre d'étudier :

- Les initiatives publiques,
- Le rôle joué par les pouvoirs publics pour faciliter l'initiative privée,
- Les modèles économiques et financiers,
- Les approches culturelles différenciées,
-

L'enjeu affiché est de pouvoir mettre en évidence la notion d'attractivité et de compétitivité des territoires.

b- *Aménagement des infrastructures*

❖ Exploitation des infrastructures passives pour le développement du haut débit

Le projet d'aménagement est en phase opérationnelle, nous avons contractualisé un marché d'exploitation avec le groupement SOGETREL, CENERGI.

❖ Couverture des zones d'ombres

La couverture en ADSL du territoire est faite pour 98,4% des foyers raccordés à la boucle locale. Afin d'augmenter ce taux de couverture, nous pouvons au travers de l'offre de service NRAZO de l'opérateur France Télécom, mettre en œuvre des conditions d'hébergement des opérateurs de communications électroniques sur ces zones à faible potentiel économique. Le montage du projet se fait en partenariat avec la REGION, et nous sommes en attente des décisions régionales sur le portage des actions de ce projet.

❖ Accès libre Wifi

Le taux de foyers ayant un accès à internet est de l'ordre de 60%. Afin de combler le fossé numérique, des « hot-spots » WIFI seront déployés sur des sites d'accueil public des collectivités du TCO.

c- *Développement des services numériques*

❖ Portail informatif

Ce service est actuellement opérationnel. Ouvert à l'utilisateur sur les sites Internet des communes membres et sur celui du TCO, il informe l'utilisateur sur ses droits et démarches. Il répond à l'engagement du TCO pour le label MARIANNE.

❖ Portail déclaratif et portail financier

Le TCO a réalisé une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une carte vie quotidienne interopérable. Elle a permis de valider un catalogue de services. Le TCO envisage de mettre en place et d'exploiter un portail déclaratif pour les services suivants :

- Accès au Transport scolaire ;
- Accès aux déchèteries ;
- Accès aux cyber-bases ;

L'année 2011 sera consacrée aux études fonctionnelles, techniques et juridiques, voire au lancement de la consultation dont la forme est encore à définir.

❖ Mise en œuvre de la plate forme Voix Données Image (VDI)

L'étude de faisabilité, finalisée en 2010, a permis de définir les modalités de convergence des usages des services liés à la voix, aux données informatiques et à l'image. Le coût de fonctionnement est un élément important. Les 5 communes devront pouvoir présenter des schémas de déploiement de services « unifiés » sur l'ensemble de leur territoire, puis sur le TCO. Le cahier des charges fonctionnel sera élaboré.

d- Développement des usages numériques

L'élaboration d'un schéma d'aménagement des espaces publics numériques doit permettre la mise en œuvre d'un outil au service du TCO dans divers domaines. L'objectif est d'utiliser les technologies de l'information et de la communication afin de soutenir le développement social, économique et culturel.

e- Pilotage - Organisation – Méthodes – Evaluation

- Cette mission, confiée provisoirement par la Direction générale, a défini les objectifs suivants :
 - Améliorer l'articulation et la coordination entre les différents acteurs du Projet de Territoire
 - Accroître l'efficacité et l'efficience
 - Développer la culture du pilotage et de l'évaluation

La démarche managériale est positionnée sur les deux axes suivants :

❖ Formaliser et maîtriser les processus du TCO

Le travail de diagnostic étant réalisé, le plan d'optimisation doit être engagé. La mise en œuvre d'un outil de gestion de ces processus doit être réalisée afin de développer la démarche participative des acteurs dans cette démarche.

❖ Développer le Système d'Informations d'Aide à la Décision

L'étude de définition étant achevée en 2010, la réalisation du Système d'Informations d'Aide à la Décision sur la base d'un programme pluri annuel doit être lancée. La compétence « Environnement et cadre de Vie » constitue la première phase de ce projet d'aménagement de S.I.A.D.

- Mise en œuvre d'un observatoire des usages des services numériques :

Le TCO affiche un objectif collectif de cohésion sociale : le plus grand nombre d'utilisateurs doit bénéficier des progrès obtenus par l'aménagement numérique. L'acquisition des données (sociales, économiques) doit être faite en concertation avec les autres services afin d'alimenter cet observatoire.

5- ACTION FONCIERE

a- Partenariat avec l'EPFR

Le renouvellement de la convention-cadre en 2009 pour la période 2009-2013 doit se traduire par un renforcement du partenariat avec l'EPFR notamment pour le portage des acquisitions du TCO. Le TCO poursuit la bonification des terrains acquis pour la construction de logement social.

b- Partenariat avec la SAFER

Le TCO a conclu avec la SAFER une convention d'observation foncière depuis 2004. Cette collaboration sera poursuivie avec un travail sur des pistes d'amélioration pour mieux connaître l'évolution du foncier agricole (mitage, restructuration...).

c- Programme d'acquisitions

Le TCO poursuivra son programme de prospection et de maîtrise foncière soit par voie amiable, soit par voie de préemption ou d'expropriation notamment pour réaliser les projets inscrits au PPI : Aménagements littoraux, abri bus, signalisation touristique, équipements environnement...

En particulier la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du littoral sud à Saint-Leu au niveau du Four à Chaux est engagée.

MISSION PROSPECTIVE

La mission intervient dans le pôle territorial principalement sur trois thématiques transversales :

- Le projet d'agglomération (animation et prospective)
- Le Cœur d'Agglomération labélisé EcoCité (animation et prospective)
- L'Aide à la Décision, l'Observation et la cartographie (analyse cartographique).

I- LE PROJET D'AGGLOMERATION

Le projet d'agglomération, validé en 2003, est le document fondateur de la vision partagée pour le développement de l'Ouest. Il doit toutefois se transformer pour mieux prendre en considération l'évolution du contexte technique, réglementaire et financier. Les travaux engagés en 2010 pour la mise à jour d'une plaquette et l'évaluation nous conduisent à la rédaction d'un acte 2 du projet en 2011.

A ce titre, nous envisageons :

a- La réactivation du conseil de développement :

- Des ateliers de travail entre les élus communautaires
- Des ateliers de travail avec les partenaires institutionnels
- Animation et secrétariat du conseil de développement (recrutement d'un animateur/secrétaire)
- Animation interne et avec les partenaires du projet de territoire (recrutement d'un animateur)

b- Etude sociologique :

Une étude prospective destinée à mesurer les attentes de la population qui sera demain celle de la ville doit être menée. Aucune référence n'est disponible sur ce thème alors que par ailleurs la démographie et l'optimisation des sols et des ressources imposent de densifier et de produire « de la ville ».

L'idée : faire du « vivre en ville » un choix. L'analyse des attentes de la population et le regard porté par chacun nous permettront d'avoir cette lecture. Une telle dimension enrichira la conception de la ville. Cette étude et l'éclairage qu'elle apportera, sortira la conception urbaine de la simple traduction urbanistique et architecturale pour créer les conditions de la ville désirable.

II- LE CŒUR D'AGGLOMERATION

Le projet labellisé par la « démarche EcoCité » est entré dans la phase de dialogue itératif. Nous poursuivons l'objectif d'élaboration d'un plan directeur global. Pour mener à bien ce travail, nous identifions plusieurs études. Certaines inscrites pour 2010 sont reprogrammées en 2011.

Pour l'exercice 2011, nous prévoyons d'engager ou de finaliser les études suivantes :

a- Définition et programmation urbaine :

❖ Secteur Urbain de la Plaine Chabrier

La construction de tout un pan de la future ville du cœur d'agglomération, qui répondra aux exigences de la ville durable, nécessite de pouvoir faire travailler à ce stade plusieurs équipes et offrir aux élus 2 scénarii de développement afin de retenir un parti pris d'aménagement qui enrichira le plan directeur élaboré dans le cadre de la démarche EcoCité.

❖ Secteur du Triangle Agricole

A l'instar de la Plaine Chabrier, le secteur dit du « Triangle Agricole » représente l'une des dernières grandes opportunités foncières de la ville. Fortement pressurisé, il devient nécessaire que la « collectivité » puisse préciser le cadre général qu'elle souhaite voir se développer sur cette zone d'enjeu.

b- Elaboration du masterplan :

Elément de cadrage et de suivi du développement de l'EcoCité Cœur d'Agglomération ce document comportera 4 volets :

- Une partie spatiale : les grandes trames paysages, vocations, déplacements et grands équipements ;
- Une partie rédactionnelle : les notices techniques, traduction technique des ambitions politiques (exemple la domo - ville, ou la performance énergétique de la ville) ;
- Une partie relative au planning : l'enchaînement des opérations dans le temps ;
- Une partie bilan financier : (répartition entre fonds publics / fonds privés).

La construction sera enrichie des résultats des études et des nouvelles connaissances.

c- Modélisation de l'aquifère de la plaine des Galets :

Le concept de ville durable sur lequel s'est engagé le TCO à travers le label EcoCité nous oblige à nous questionner à deux niveaux :

- Peut-on s'affranchir d'une ressource potentielle en eau « in-situ », sur une zone « aride » où l'on construira 15 à 25 000 logements, des services et de l'activité ?
- Peut-on aménager cet espace sans s'interroger sur l'impact de la ville : comment réagira le milieu après une imperméabilisation importante et comment se fera la gestion des eaux de ruissèlement ?

Il apparaît donc important d'acquérir les connaissances nécessaires pour répondre à ces questions et d'élaborer à terme un modèle du fonctionnement de cette nappe. Nous envisageons de poursuivre les travaux engagés en ce sens depuis 2007 en implantant un réseau piézométrique et en assurant son suivi sur le long terme (recrutement sur 6 mois à prévoir).

d- Varangues des docks :

Pour accompagner le projet Ville et port, le TCO a proposé un concept d'espace et d'équipement multifonctions. Cet objet public doit marquer la transition entre les espaces terre et mer et répondre au développement du territoire Ouest. Sa localisation est son ancrage, puisqu'il marquera l'entrée maritime du territoire de l'Ouest et de la Réunion. L'étude visée doit nous permettre d'affiner les éléments du concept et de vérifier la compatibilité fonctionnelle de l'ensemble. Elle nous permettra d'aboutir à un préprogramme.

III- LA CELLULE ADOC

La cellule poursuit le développement des outils nécessaires pour l'Infrastructure de l'Information Géographique (IIG), à ce titre 3 postes de dépenses sont envisagés :

- Acquisition, évolution et maintenance logicielle
- Acquisition de données référentielles
- Acquisition de matériel

En parallèle, la cellule met en œuvre le Schéma Directeur de l'Information Géographique (SDIG). A ce titre, elle propose de disposer d'un budget pour l'acquisition de données référentielles.

Parmi les actions clés initialisées en 2010, la cellule poursuit une étude d'identification des potentiels d'urbanisation réels. En effet, les retours sur la capacité de développement de secteurs d'habitation nous confrontent à une difficulté croissante du terrain. La question de la densification doit être posée au regard du potentiel réel (donnée inexistante que la cellule ADOC tente de construire).

ECONOMIE ET TOURISME

La direction économie et tourisme poursuit la mise en œuvre du contrat d'agglomération et notamment l'une des quatre orientations transversales : « optimiser l'activité économique et l'emploi tout en renforçant les pôles spécifiques de la micro région Ouest ».

I- ECONOMIE

1- PROGRAMMATION ET COMMERCIALISATION DES Zones d'Activités

a- Programmation de surfaces à vocation économique

Le TCO a bouclé dès le premier trimestre 2010 l'ensemble des études de programmation de ses futures zones d'activités économiques.

Sur la base des enjeux identifiés

- ⇒ conforter les activités économiques autour d'équipements structurants tels que le port,
- ⇒ muscler le tissu industriel,
- ⇒ augmenter le taux de création d'entreprises,
- ⇒ donner au développement des zones une plus grande lisibilité,
- ⇒ répondre à la diversité de la demande des entreprises,
- ⇒ satisfaire la demande endogène tout en étant compétitif pour attirer la demande exogène.

La programmation des parcs d'activités du TCO répond à deux objectifs :

- la hiérarchisation de l'offre pour une meilleure cohérence,
- le maillage du territoire.

Par ailleurs, le TCO a porté en maîtrise d'ouvrage directe l'étude sur le positionnement stratégique de la zone arrière portuaire à laquelle il conviendra de donner suite en 2011.

Sur cette base, la phase opérationnelle de cette programmation sera poursuivie en 2011 et notamment par :

- ⇒ les études d'aménagement pré-opérationnelles des berges saint-pauloises de la Rivière des Galets (portées par la DATH),
- ⇒ le démarrage des études techniques et de la maîtrise foncière concernant les futures zones des hauts (Guillaume et Saline),
- ⇒ la poursuite des opérations en cours (Eco Parc Rivière des Galets, Eco Parc du Portail, Moulin Joli).

b- Commercialisation

Les deux zones d'activités des hauts (Vue Belle et Bras Montvert) sont aujourd'hui commercialisées à 100 % avec une légère rotation de l'ordre de 10% par an.

Concernant l'Eco Parc Rivière des Galets, la livraison prochainement d'un premier îlot, a permis une relance de la commercialisation de cette zone, elle devrait se poursuivre normalement en 2011.

Pour faire face à la mise en chantier de nouveaux espaces économiques, le TCO envisage la création d'un service mutualisé d'accueil des entreprises.

Ce nouveau service nécessite la mise en œuvre d'outils performants (fichiers des demandes et des

disponibilités en parcs d'activités, extension de la bourse des locaux à l'ensemble des cinq communes, expertise en analyse de dossiers d'entreprises...)

Enfin la commission intercommunale de commercialisation des parcelles expérimentée sur l'éco parc sera mise en œuvre sur toutes les demandes de commercialisation du territoire.

2- ANIMATION ECONOMIQUE

a- Accueil des entreprises

L'objectif du TCO est de se doter d'un service d'accueil aux entreprises mutualisé pour les cinq communes et de disposer d'outils fiables de maîtrise des disponibilités foncières et immobilières dans les zones d'activités et éventuellement dans le tissu urbain.

b- Cercles d'échanges économiques

Cet espace de mise en réseau d'acteurs économiques permet, par des réunions périodiques (environ 3 par an), d'assurer un partage des informations économiques concernant le territoire de la microrégion Ouest. Il conviendrait pour 2011 de le relancer dans une optique de mutualisation.

c- Environnement et développement durable

La filière environnement est au cœur des préoccupations du TCO puisque, d'une part, elle constitue une compétence phare de l'intercommunalité et, d'autre part, c'est une filière émergente porteuse d'enjeux en termes de structuration et de développement économique durable.

Les pistes de travail identifiées sont les suivantes :

- une définition des enjeux de la filière environnementale sur l'Ouest ;
- une analyse des marchés émergents ;
- une animation de la filière en relation avec les entreprises.

d- Subventions

Un soutien financier aux associations qui proposent des actions conformes à la mise en œuvre de la stratégie de développement du TCO sera aussi assuré sous forme de subventions ainsi qu'aux SEM et autres organismes agissant pour le développement économique du territoire.

II- TOURISME

1- AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

a- Mise en valeur touristique de littoral

**Le sentier littoral Ouest*

Le TCO a conduit une étude définissant le principe d'un sentier littoral sur l'ensemble de son linéaire côtier.

Pour la période 2011, il est prévu :

- réalisation des travaux sur le tronçon Saint-Paul ville - Rivière des Galets en partenariat avec l'ONF,
- étude de faisabilité et de programmation pour la poursuite sur la commune du Port,
- réalisation du sentier Possession dans le cadre de l'aménagement global du front de mer.

**Camping intercommunal de l'Ermitage*

Sur la base du nouveau programme de camping 3 étoiles validé en avril 2010, le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en août 2010.

La livraison du camping est prévue pour décembre 2011. En parallèle, une étude financière, juridique et organisationnelle pour la gestion du camping est en cours afin de définir le montage juridique pour choisir le futur gestionnaire du camping.

En attendant l'ouverture du camping, l'aire naturelle de camping sera ouverte pendant les grandes périodes de vacances scolaires (décembre 2010 / janvier 2011). Ce projet est porté par la DATH.

**Projet d'aménagement de la ZALM de Trois-Bassins*

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Lié à la Mer (ZALM) sur le littoral de Trois-Bassins a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire de mars 2009.

Après finalisation du diagnostic environnemental, il conviendra de définir un projet urbain de qualité qui tienne compte des nombreux enjeux environnementaux, de développement durable et des aspirations de développement du secteur. Ce projet est porté par la DATH.

b- Mise en valeur touristique des Hauts

**Route Hubert Delisle*

En 2011, il est proposé de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du PER en mobilisant des fonds LEADER pour aménager quatre sites sur la Ravine Bernica, la Ravine Daniel, la Place Maxime Laope et la Ravine Montvert. Ces aménagements paysagers seront réalisés en chantier d'insertion.

En outre la mission d'appui au développement de produits naturels ou dérivés des plantes aromatiques et médicinales (PAM) sera poursuivie. Ce projet est porté par la DATH.

**Schéma directeur de signalisation touristique*

Le schéma directeur de signalisation touristique concernant l'ensemble du territoire a été mis en œuvre dans le cadre du pôle d'excellence rurale, sur la route Hubert Delisle ; les travaux devraient s'achever en mai 2011. En parallèle, un programme d'actions touristiques sera développé pour animer cette route touristique.

L'affermissement des deux tranches conditionnelles sur la zone balnéaire de Saint-Gilles et le reste du territoire pourraient être décidé en 2011 en fonction des choix sur le financement de ces opérations.

2- ANIMATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

a- Animation touristique

**Actions du Cercles d'Echanges Tourisme (CET)*

En 2010, les actions menées par le Cercle d'Echanges Tourisme (CET) animé par le TCO, s'organisent autour de trois axes comme les années précédentes :

- l'accueil des croisiéristes,
- la promotion du « Grand Ouest »,
- l'amélioration de l'accueil des touristes sur le territoire.

**Création d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI)*

L'OTI devrait voir le jour en 2011.

La volonté est d'insérer le tourisme dans une démarche entrepreneuriale où les investissements apportent de vraies retombées pour le développement du territoire.

Les enjeux assignés à la création d'un office de tourisme communautaire sont les suivants :

- ⇒ améliorer la qualité de l'accueil sur l'ensemble du territoire ;
- ⇒ améliorer l'accompagnement vers les entreprises du territoire autant en milieu rural que balnéaire et accompagner la structuration des professionnels ;
- ⇒ mettre en tourisme l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les événementiels existants, en créant un ou des événementiel(s) de grande ampleur, en coordonnant l'animation locale pour une meilleure efficacité ;
- ⇒ créer une véritable dynamique de produits touristiques de niveau micro régional ;
- ⇒ créer un cadre de travail ainsi qu'une dynamique accentuant la motivation des collaborateurs ;
- ⇒ mutualiser des moyens notamment financiers pour une meilleure efficacité.

b- Aide à la structuration de filières stratégiques pour l'Ouest

⇒ *Tourisme*

En termes de développement et de création d'emplois, le secteur touristique constitue un potentiel non négligeable et contribue de ce fait au développement économique de La Réunion. Porteuse de la moitié de l'activité touristique de l'île, la région Ouest se positionne en leader et doit se donner les moyens de jouer pleinement son rôle de levier économique pour l'ensemble de la filière touristique.

S'appuyant sur le schéma régional d'aménagement touristique et sur le plan de relance du tourisme d'ODIT France, quatre actions sont envisagées pour 2011 :

- Réalisation d'un Schéma Directeur Hôtelier pour la microrégion Ouest,
- Accueil et accompagnement des investisseurs touristiques,
- Emploi et formation,
- e-tourisme.

POLITIQUE DE LA VILLE - CULTURE - SPORT

Le budget de la direction politique de la ville, culture et sport s'inscrit dans la construction de l'une des quatre orientations transversales intitulée « vie sociétale ». L'enjeu des compétences concernées est de promouvoir l'accès pour tous à l'emploi, à la culture, et au sport.

I. POLITIQUE DE LA VILLE

1- Emploi/insertion/développement économique

Deux outils permettent de développer des actions en vue d'intégrer le plus grand nombre de personnes dans des parcours d'insertion et d'emploi : le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et le plan local pour l'emploi et l'insertion (PLIE).

Dans ce cadre, en continuité des travaux engagés en 2010 et des bilans évaluations des actions réalisées, le programme d'action 2011 se décline comme suit :

- La mobilisation et diversification des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) par le TCO : réparation et location de vélos et sentier littoral Nord à Saint Paul (partie de l'opération globale sentier littoral Saint Paul) ;
- L'analyse et l'évaluation des dix chantiers d'insertion programmés dans le PLIE 2010 sur les 5 communes et co financées par le PLIE (TCO/Europe) ;
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics au TCO et en relation avec les communes et le PLIE ;
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions d'accompagnement individualisé, des actions d'insertion et de formation du PLIE (marchés à lancer et/ou reconduire) ;
- L'accompagnement à la création d'activité dont les modalités de contenu et de mise en œuvre pourront être affinées et redéfinies selon les besoins du territoire. Il y aura lieu de définir le positionnement du TCO dans la chaîne des intervenants de la création d'activité pour établir un cahier des charges adapté aux besoins et consulter les structures correspondantes ;
- la coordination des plateformes de services publics de proximité dans les quartiers CUCS, gérées par la Mission Intercommunale Ouest, qui accueillent et accompagnent les publics en difficulté en termes d'insertion et d'emploi.

2- Education

- ❖ Education à l'environnement et au geste éco citoyen : par le soutien aux projets éducatifs dans les écoles du 1er degré. Un travail sera mené avec l'Education Nationale pour améliorer le cahier des charges de l'appel à projet ainsi que sur la réalisation d'un répertoire regroupant l'ensemble des outils et intervenants potentiels avec leurs caractéristiques et la valorisation des projets.
- ❖ Education aux TIC : poursuite de l'activité des cyber-bases et des cyber-bus, développement des actions du « studio-bus » au bénéfice des établissements scolaires du 1er et 2ème degré.

II. CULTURE

Les actions à mettre en place en 2011 doivent répondre aux enjeux stratégiques définis par le TCO à savoir : favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, former la jeunesse à la culture et faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence.

Après un bilan des ateliers de pratique artistique et des résidences d'artistes mis en place en 2009/2010, et à partir d'une cartographie des pratiques et des acteurs du territoire, il y aura lieu de :

- Définir de manière précise le partenariat avec les structures du Séchoir et du Kabardock en matière de diffusion décentralisée et d'accès au plus grand nombre ;
- Organiser les modalités d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle dans la proximité des territoires qui favoriseront l'éveil et l'apprentissage des arts de la scène et des arts plastiques par un maximum d'enfants et de jeunes. Le contenu des actions et les modalités de mise en œuvre seront étudiés et concertés avec les communes et autres collectivités. Ces actions devraient permettre d'agir d'une manière progressive et d'enclencher avec souplesse l'enseignement proprement dit des différentes disciplines ;
- Etudier la possibilité d'aide à la création artistique sur le territoire du TCO, par le biais des structures Séchoir et Kabardock, et/ou par d'autres moyens à analyser.

III. SPORT

Les objectifs poursuivis par le TCO sont essentiellement de nature à développer les pratiques de sport de nature par le plus grand nombre, soit par le soutien à des manifestations, soit par des actions tendant à développer et pérenniser les sites de pratiques :

- Soutien aux associations pour les manifestations sportives sous conditions d'éligibilité ;
- Elaboration d'une manifestation sportive à l'échelle des cinq communes, ouverte à tous, et favorisant une identité et une image du territoire avec une attention particulière à l'aspect développement durable ;
- Prise de compétence en matière d'aménagement et d'équipement des sites d'escalade en concertation avec le comité régional et les acteurs locaux, programme de travaux à élaborer et à planifier avec une phase opérationnelle en 2011 sur trois sites prioritaires ;
- Animation et coordination des acteurs autour de la problématique des descentes VTT, avec une préfiguration sur deux sites de descente identifiés sur la commune de Saint Paul ;
- Poursuite du projet d'un complexe sportif et de loisirs à Dos D'Ane, équipement déclaré d'intérêt communautaire. Après approbation du préprogramme fin 2010, les études de maîtrise d'œuvre pourront être réalisées en 2011. Ce projet est porté par la DATH.

- BUDGET 2011 DU POLE TERRITORIAL -	Investissement	Fonctionnement
AMENAGEMENT		
PLANIFICATION		
Elaboration du SCOT	50 000	
Etude Mi-pentes	50 000	
AGORAH		60 000
POLITIQUE FONCIERE ET URBANISME OPERATIONNEL		
EPFR	250 000	
SAFER		10 000
Etudes foncières (pour mémoire)	30 000	
Acquisitions	250 000	
ESPACES NATURELS, PAYSAGES ET DEVELOPPEMENT DU LITTORAL		
CAUE		30 000
GIP réserve marine		50 000
Fonds de concours ouverture des villes sur la mer	250 000	
DEVELOPPEMENT DES HAUTS		
Participation à l'opération « piste de la Rivière des galets »		
Participation aux études du schéma d'aménagement des îlets de Mafate	50 000	
Fonds de concours structuration de bourgs	250 000	
PLH		
ANRU LE PORT	1 561 000	
ANRU ST LEU	224 000	
PCRI plan communal de résorption de l'insalubrité (ingénierie)	100 000	
AIVS (agence Soleil)		10 000
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE		
Mise en œuvre du système d'information décisionnel du TCO	103 735	
Guide local de l'utilisateur		8 500
CVQ communautaire	250 000	
Accès libre wifi	30 000	
Schéma d'aménagement des espaces publics numériques	60 000	
Sous total aménagement	3 508 735	168 500
MISSION PROSPECTIVE		
PROJET D'AGGLOMERATION		
Intervention d'expertises	80 000	
CŒUR D'AGGLOMERATION		
Secteur urbain Plaine Chabrier	450 000	
Varangue des docks	50 000	
Etude sociologique	150 000	
Campagne piézométrique	300 000	
CELLULE ADOc		
Acquisition de logiciels	50 000	
Maintenance des logiciels (ELA)		50 000
Acquisition de matériel (dont GPS)	50 000	
Sous total mission prospective	1 130 000	50 000

ECONOMIE		
PROGRAMMATION/COMMERCIALISATION		
Aménagement, Densification, Réhabilitation de ZAE (participation TCO et/ou maîtrise foncière)		
Moulin Joli	1 000 000	
Eco Parc	1 000 000	
Zone artisanales - études techniques	80 000	
Rives saint-pauloises de la Rivière des Galets	220 000	
Animations économiques		
Accueil des entreprises : mise en place d'une base de données	50 000	
Partenariat avec le monde économique/ développement et structuration filières énergie et tourisme (animation/mise en réseau...)		200 000
Autres subventions économiques		
Sous total économie	2 350 000	200 000
TOURISME		
AMENAGEMENTS TOURISTIQUES		
Sentier Littoral ouest		
Cambaie / Saint-Paul ville- comâtrise d'ouvrage TCO-ONF	400 000	55 000
Aménagement du littoral de Trois Bassins		23 000
Aménagement du littoral de Saint-Leu (four à chaux)		
Grands projets		
Camping intercommunal		100 000
ZALM de 3 Bassins	140 000	
Mise en valeur touristique des hauts		
Ravine Bernica		20 000
Ravine Daniel		
Ravine MontVert		
Place Maxime Laope		
Autre projet		7 000
Signalisation touristique		
Tranche ferme RHD : travaux		30 000
Evènementiel inauguration RHD		45 000
Tranche conditionnelle 1 : études	148 740	
Tranche conditionnelle 2 : études	77 015	
ETUDES TOURISTIQUES		
Schéma directeur hôtelier ouest	60 000	
AMIMATIONS TOURISTIQUES		
OTI		310 000
Site internet touristique Grand Ouest (en lien avec OTI)	50 000	
Autres subventions touristiques		
Sous total tourisme	875 755	590 000

POLITIQUE DE LA VILLE		
CUCS / EMPLOI / INSERTION		
ACI (atelier chantier d'insertion) vélo		80 000
Suivi création d'activité : AD2R		100 000
Coordination plates formes de services : MOI		150 000
Education à l'environnement		80 000
Réhabilitation des annexes de la propriété du TCO à Trois Bassins		
Etude d'évaluation des cyberbases	20 000	
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI		
Animation locale du PLIE (janvier à mars 2011)		125 000
Actions d'accompagnement		350 000
Actions de formation		250 000
ABC Viesion (location logiciel)		7 500
Adhésion Alliance Ville Emploi		3 700
Chantiers insertion		493 800
Sous total politique de la ville	20 000	1 640 000
CULTURE		
Action culturelle & soutien à la création		200 000
Education / Enseignement artistique		500 000
Sous total culture		700 000
SPORT		
Manifestations sportives		60 000
Equipement Dos D'Ane (sous réserve validation foncier + validation préprogramme) : études	budget DIP	
Sous total sport		60 000
Total pôle territorial	7 884 490	3 408 500

PARTIE III- LE BUDGET 2011 DU POLE RESSOURCES

Ce pôle rassemble les directions financière, informatique et ressources humaines.

I- LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1- Accompagnement des directions

L'accompagnement des directions et des agents de manière individuelle sera au centre des préoccupations de la direction des ressources humaines pour l'année 2011.

Cet accompagnement se traduira :

Pour les directions par :

- La poursuite des recrutements concernant principalement la mise en place de l'équipe Eco Cité et le renforcement de la Direction des Investissements sur la partie patrimoniale.

Ces recrutements concerneront également des fonctions plus transversales avec l'embauche d'un chef de projet organisation/méthode/qualité porteur de la démarche processus et la poursuite du renfort des effectifs de la direction informatique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique.

- l'ouverture de chantiers qui n'ont pas pu démarrer en 2010 : rédaction du plan de formation, formation à l'encadrement (évaluation du personnel, management).

Pour les agents par :

- deux actions de formation globales :
 - la première destinée à conforter les compétences des agents de la communauté en matière de bureautique (la particularité de ce dispositif résidera dans une évaluation préalable avec mise en situation)
 - la seconde visera les agents en contact avec le public en les préparant à la prévention et à la gestion des conflits.
- la définition d'itinéraires de formation en fonction des postes occupés.

2- Les « chantiers » transversaux à lancer

Trois grands chantiers transversaux seront lancés en 2011 :

- La prise en charge d'une partie des cotisations mutuelles (complémentaire santé) qui reste subordonnée à la publication d'un décret d'application.
- Une réactualisation du dispositif des 35 heures et des moyens à mettre en œuvre en termes de contrôle des présences et des horaires
- La modernisation de la gestion des ressources humaines avec la dématérialisation des demandes de congé.

3- les chantiers transversaux lancés en 2010 et pleinement opérationnels en 2011

A ce titre, la refonte du régime indemnitaire et le règlement intérieur du personnel sont deux dossiers qui devraient aboutir d'ici fin 2010 et dont la mise en application sera pleinement opérationnelle en 2011.

II- LA DIRECTION INFORMATIQUE

Le budget informatique pour l'année 2011 sera marqué par **la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique**. L'étude s'étant terminée début 2010, la planification de ces actions a été présentée aux services en mars 2010.

Le nouveau Directeur en poste depuis le 1^{er} septembre 2010, travaille prioritairement sur **la réorganisation et la consolidation des équipes de la Direction** : 2 nouveaux recrutements et un remplacement sont en cours, et 3 nouveaux recrutements sont budgétisés pour 2011.

Il a pour objectif majeur de **mettre en œuvre une véritable relation client/fournisseur** et des contrats de services associés (gestion de la demande, reporting qualité...).

L'année 2011 se focalisera principalement sur les grandes thématiques suivantes :

- **remise à plat des infrastructures techniques**, mise en œuvre d'une architecture cohérente (mise en exergue des standards homogènes) et sécurisée. Avec l'arrivée imminente du futur Responsable Architecture/Exploitation, de nombreux projets techniques seront à mettre en œuvre en priorité.
- **description, consolidation et sécurisation du système d'information** (définition et mise en œuvre d'une politique de sécurité)
- **mise en œuvre de nouveaux projets métiers**
- **migration et évolutions fonctionnelles de progiciels métiers existants**

1- Investissement - budget estimatif : 500 000€

Les investissements retenus pour les projets (métiers, migrations applicatives et fonctionnelles) et l'exploitation (projets techniques) des services internes du TCO représenteront une enveloppe estimative de 500 000 €.

Le montant de cette enveloppe pourra être ajusté au moment de l'arrivée du Responsable Architecture/Exploitation qui sera en mesure d'affiner et de prioriser les différents projets techniques dans un souci d'efficacité.

Les projets techniques (permettant l'exploitation)

- Sécurisation des systèmes et réseaux et ouverture à l'extérieur (segmentation, mise en œuvre d'un reverse proxy, mise en œuvre d'une plateforme d'hébergement Web, intégration, fiabilisation et ouverture des infrastructures IIG)
- Fiabilisation et rationalisation des serveurs (virtualisation)
- Mise en œuvre d'un contrôleur secondaire de domaine (redondance d'un élément clé du réseau)

- Mise en œuvre d'un outil centralisé de supervision des systèmes et des matériels centraux (efficacité, anticipation)

Les projets métiers (les nouveaux projets au service des Directions)

- La gestion des marchés publics (rédaction, passation, exécution, suivi, dématérialisation...)
- La gestion patrimoniale
- Accompagnement sur le projet d'Archivage

Les projets de migration et d'évolutions fonctionnelles de progiciels métiers existants

- Accompagnement individualisé des Directions dans la mise en œuvre de l'outil collaboratif « SharePoint »
- Centre d'Appel Téléphonique (« Numéro vert » : phase suivi des sous-traitants et dossier usagers)
- Migration Web de Civitas RH (gestion des absences)
- Amélioration de la gestion documentaire
- Accompagnement de la DRH sur les problématiques GPEC et « gestion des accès »

Les projets de déménagements (hors prévisions)

Dans le cadre de futurs déménagements partiels (délocalisation de certains agents), des consultations seront lancées sous la forme de marchés à bon de commande pour les interconnexions réseaux, l'acquisition de divers matériels informatiques, périphériques d'impression et de numérisation ainsi que pour le câblage informatique et téléphonique (systèmes et terminaux).

En fonction des sites retenus et de leur typologie, les budgets associés seront à affiner.

2- Fonctionnement - budget estimatif : 327 200 €

Les marchés en cours de validité pour 2010, principalement de la maintenance matérielle et logicielle ainsi que la fourniture de services Internet, sont reconduits pour 2011 pour un montant prévisionnel de 235000 €.

S'agissant de la téléphonie fixe, une consultation sera lancée pour les abonnements au premier trimestre pour un montant prévisionnel de 25 000 €.

Pour les communications, le marché actuel court jusqu'en décembre 2011 pour une enveloppe prévisionnelle de 7 200 €

Concernant la téléphonie mobile, l'enveloppe de 60 000€ est reconduite avec la possibilité d'une variation avec la mise en place de l'option Parc Duo.

De plus, un marché de maintenance sur les infrastructures de courant faible et sur les onduleurs sera relancé aussi courant 2011.

Une approche pluriannuelle des budgets pour la Direction sera étudiée courant 2011, ainsi qu'une ventilation de ces derniers par Pôle et/ou Direction.

Concernant les CyberBases, une approche prospective concernant le rattachement fonctionnel et hiérarchique, en cohérence avec les missions exercées, sera posée en 2011.

- BUDGET 2011 DE LA DIRECTION INFORMATIQUE -

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Maintenance matérielle et logicielle		235 000
Consommation téléphonie fixe		32 200
Consommation téléphonie mobile		60 000
Acquisition de matériels divers	500 000	
TOTAL INFORMATIQUE	500 000	327 200

I- LA COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée en 2011 sera marquée par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission et le développement des deux champs d'actions entamés en 2009-2010 :

- Participation aux projets de coopération décentralisée (accords de partenariats avec des villes étrangères)
- Adhésions et/ou subventions aux associations

1- Les projets de coopération décentralisée

En ce qui concerne **les projets de coopération décentralisée**, il conviendra non seulement d'accompagner la phase de réalisation des accords de coopération existants portés par certaines communes membres et pour lesquels le TCO est partenaire, mais aussi de lancer éventuellement de nouveaux projets d'une part en partenariat avec les autres communes membres du TCO et d'autre part avec ses propres partenaires étrangers.

- **Projet d'Appui au co-développement durable de Tamatave et du Port 2011- 2013** (coopération Tamatave/Le Port/ TCO) ;
- **Projet de Développement local d'Antanifotsy** (coopération Antanifotsy/La Possession /TCO) ;
- **Autres projets** : développement d'autres partenariats portés par les communes membres et des premiers contacts du TCO avec ses propres partenaires étrangers.

2- Les adhésions et/ou subventions aux associations

En ce qui concerne **les adhésions et/ou subventions aux associations**, il est prévu de continuer à soutenir les associations suivantes et/ou leurs actions :

- Subvention à l'**Observatoire Villes et Ports de l'Océan Indien (OVPOI)** ;
- Adhésion à l'**Association Internationale des Villes et Ports (AIVP)** ;
- Adhésion à l'**Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI)**.

→ **En 2011, le budget « coopération décentralisée » est estimé à 50 000 €**

II- LE SERVICE COMMUNICATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre en 2011 des actions de communication et de promotion de ses réalisations, ses projets et ses compétences.

Au-delà des actions d'information classiques, des supports seront créés afin de répondre à deux axes stratégiques particuliers :

- Inciter la population à modifier son comportement notamment dans les domaines de l'environnement et des déplacements.
- Promouvoir les projets et actions du TCO.

1- Actions

Le service communication accompagnera donc les chefs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions, et notamment sur celles citées ci-dessous :

En matière d'environnement et de cadre de vie :

- **Faire de l'utilisateur un « éco-citoyen »** : il s'agit d'inciter les habitants à changer leur comportement dans la gestion de leurs déchets. Cet objectif ne peut être atteint en une année. C'est en effet un véritable pari que souhaite relever le TCO et qui l'engage sur plusieurs années. De nombreuses campagnes d'incitation et d'éducation, des événementiels sont donc à prévoir. Des actions d'exemplarité devront également être menées et valorisées.
- **Accompagner la mise en œuvre éventuelle de la redevance incitative** : Si les résultats de l'étude sur mise en œuvre d'une redevance incitative sont probants, il sera nécessaire de prévoir un plan de communication conséquent.
- **Prévoir des actions de communication pour l'optimisation du système actuel de collecte des déchets et l'utilisation des déchèteries et centres de propreté.**
- **Renouveler les actions de communication relatives à la démarche interne de développement durable commencée auprès des agents.**
- **Création d'un plan de communication** relatif au **Plan Climat Energie Territorial**
- **Promotion d'Energies Ouest, le Plan et mise en œuvre des premières actions de communication issues du plan d'actions établi début 2011.**
- **Création** sur le site internet du TCO **d'une rubrique dédiée à chacune des compétences « Energie », « Air » et « Bruit »**

D'autres actions de communication sont à prévoir, notamment sur la **réduction de la production de déchets**, ...

En matière de transports publics et déplacements :

- **Promotion des transports publics auprès des habitants :**
 - action d'information sur les services proposés afin d'inciter les habitants à utiliser les transports en commun (réalisation d'un guide)
 - participation à la semaine européenne de la mobilité
 - valorisation des arrêts de bus
 - inauguration de la gare routière de Saint Paul
 - promotion du site internet kar'ouest
- **Promotion des circulations douces :**
 - organisation des randos-vélos (réalisation des supports, achats de Tee-shirts, médiatisations, ...)
 - valorisation des actions de pédibus
- **Promotion des aménagements d'itinéraires privilégiés » :**
 - inauguration de l'axe situé sur la Rue St Louis à St Paul
 - communiquer sur le début des travaux pour la rue du 20 décembre au Port
- **Promotion des bus mis aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** (inauguration).

En matière d'aménagement du territoire :

- **Communication sur le PLH** (conférence de presse à l'approbation + création de supports pédagogiques à destination du grand public : maquette de « la ville de demain », film ...).
- **Inauguration des aménagements numériques**
- **Communication sur le projet de territoire**
- **Création d'un plan de communication sur EcoCité**

En matière de développement économique et touristique :

- **Promotion de l'aménagement du sentier littoral Ouest** (début des travaux en mars 2011).
- **Communication sur l'ouverture de l'Aire naturelle de camping** pendant les vacances scolaires.
- **Promotion du camping intercommunal de l'Ermitage** (inauguration en décembre 2011).
- **Création de supports pour la valorisation des Parcs d'activités**
- **Promotion de la route Hubert Delisle** : création d'un événementiel
- **Promotion de la signalisation touristique**
- **Médiatisation de la création de l'Office de Tourisme Intercommunal**
- ...

En matière de politique de la ville, développement culturel et sportif :

- **Promotion de la randonnée intercommunale du TCO** (création des supports, médiatisations, ...).
- **Création pour les manifestations sportives de Tee-shirts TCO**
- **Promotion des cyber-bases et les cyber-bus** (réalisation d'une enquête)
- **Promotion du studio d'enregistrement « Studio-bus »** (dans les établissements scolaires, affiches, courriers, film, ...)
- **Création d'un catalogue des outils, sites et acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement, eau et énergie** (pour une distribution lors des actions d'éducation à l'environnement, notamment).
- **Valorisation des créations et travaux des enfants dans le cadre des projets environnement** (réalisation de cartes postales, reportages photos, ...)
- **Création d'une plaquette sur le PLIE et les chantiers d'insertion.**
- **Promotion des ateliers et spectacles culturels** soutenus ou portés par le TCO

2- Choix stratégiques à faire

- **Quelle communication pour le TCO ?**

Il s'agira tout d'abord de répondre à la question « qui communique ? », qui porte la communication des actions réalisées par le TCO ?

Cette interrogation se tient à deux niveaux :

Le premier concerne l'institution :

Quand le TCO communique, le fait-il en son nom seul (apposition du logo TCO seulement) ? Doit-il être associé systématiquement aux communes (apposition du logo du TCO + Logos des communes et/ou noms des communes) ?

Ce choix est important car il permettra d'affirmer l'une ou l'autre position. Aujourd'hui, en l'absence de règle établie, la décision d'apposer le logo TCO seul ou non se prend en fonction des projets. Mais cela n'est pas sans créer un problème d'identité et de reconnaissance de la communauté d'agglomération vis-à-vis des différentes cibles.

Une fois cette situation éclaircie, le TCO devra se donner les moyens de **créer sa stratégie de communication.**

La stratégie de communication permet d'avoir une vision claire et précise des objectifs que l'on souhaite atteindre en matière de communication : objectifs comportemental (influer), informatif, promotionnel (valoriser, faire connaître). Elle permet d'obtenir une image institutionnelle structurée en inscrivant les actions de communication dans le temps et dans un schéma directeur stratégique. Cela leur donne du sens et de la cohérence.

- **Renforcement des effectifs du service communication :**

Le service communication du TCO est aujourd'hui composé de trois personnes à temps plein :

- 1 responsable a pour missions principales de gérer le service (personnel, budget, marchés), de conseiller les services, d'assurer les relations presse et publiques et de réaliser les supports et actions de communication du TCO (maquettes, plans de communication, dossiers de presse, communiqués, discours, affiches, dépliants, ...)
- 1 adjoint technique a pour missions principales de gérer le studio bus (recevoir et conseiller les professeurs, les élèves) et de réaliser des reportages photographiques et vidéo et des spots pour les besoins des services ...
- 1 assistante qui a pour missions essentielles d'assurer la partie administrative du service (courrier, accueil téléphonique, ...), de suivre et coordonner les animations scolaires et publiques (visites des sites, recevoir et conseiller les professeurs, les élèves et autres personnes ayant besoin d'informations ou de documents) ...

Afin de pouvoir répondre aux besoins croissants des services, il semble aujourd'hui nécessaire de renforcer le service par l'embauche de personnes spécialisées : un maquettiste/infographiste, un webmaster, un chargé de communication.

3- Faits marquants

Certaines actions de communication pourront être assujetties aux règles applicables en période électorale, dans la mesure où des élus communautaires seraient candidats aux élections cantonales de mars 2011 et les présidentielles de 2012.